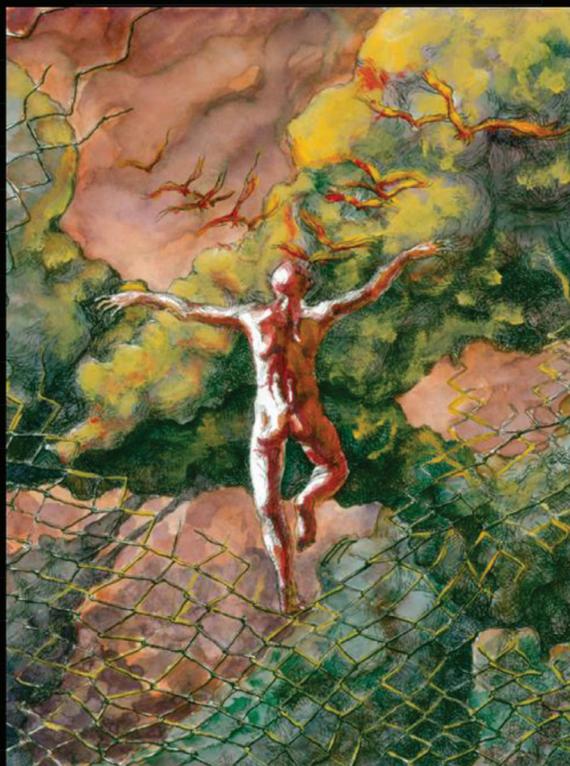


**Choisir une thématique...
La faire vivre...**

Les chemins de l'exil

*Sensibiliser
aux droits des migrants*

ET APRÈS ?



**TOUS LES MIGRATEURS
NE SONT PAS DES OISEAUX**

Édito

Aborder les chemins de l'exil, c'est prendre conscience qu'il existe des chemins différents, des raisons multiples pour quitter un univers connu, des désirs personnels pour un ailleurs fantasmé ou réel, des voyages entrepris non par plaisir, mais dans l'urgence et devant des situations intolérables. Les récents événements dramatiques en Méditerranée, l'errance des réfugiés syriens, les murs qu'on édifie un peu partout pour contrer les migrants rappellent que c'est notre société entière qui est confrontée à cette course désespérée pour fuir les violations des droits humains dans laquelle sont entraînés nombre de ces migrants.

Amnesty International France, par le biais de la commission éducation aux droits humains, s'était associée en 2013 à Louis Mauffret, navigateur et militant d'Amnesty, pour sensibiliser les jeunes aux droits humains. Ce compagnonnage a permis à des jeunes de toute la France de travailler sur les valeurs que nous défendons, tout en suivant la course.

Ce travail peut et doit continuer, c'est pourquoi nous vous proposons la remise à jour des trois livrets rédigés à cette occasion : nous avons choisi de parler de trois thèmes : les droits des enfants (niveau primaire et collège), les discriminations (niveau fin de collège et début lycée), les chemins de l'exil (niveau lycée et au-delà). Naturellement, ces livrets ne sont pas réservés aux établissements scolaires et peuvent être utilisés par les intervenants dans tous les milieux.

Vous trouverez, dans ce livret, des informations actualisées, des exemples concrets et des pistes pédagogiques, le tout adressé à tous les acteurs de l'éducation des jeunes. Intervenant en éducation aux droits humains, animateur en centre de loisirs ou enseignant à l'école, chacun trouvera de quoi nourrir un projet vivant.

Bon courage à toutes et à tous !

*Les membres de la
commission éducation aux droits humains*

Sommaire

S'engager avec Amnesty International	p 3
Amnesty International et les chemins de l'exil	p 4
Exil, migrants que disent les textes ?	p 6
Les chemins de l'exil, les raisons du départ	p 8
Les chemins de l'exil, les dangers du voyage	p 14
Les chemins de l'exil, les désillusions de l'arrivée	p 20
Les chemins de l'exil, pour en savoir plus	p 26
Les chemins de l'exil, pistes pédagogiques	p 28

Illustration couverture :

Affiche réalisée par
Thomas Jacoulet
(élève en Terminale Art Appliqué
à Grenoble)

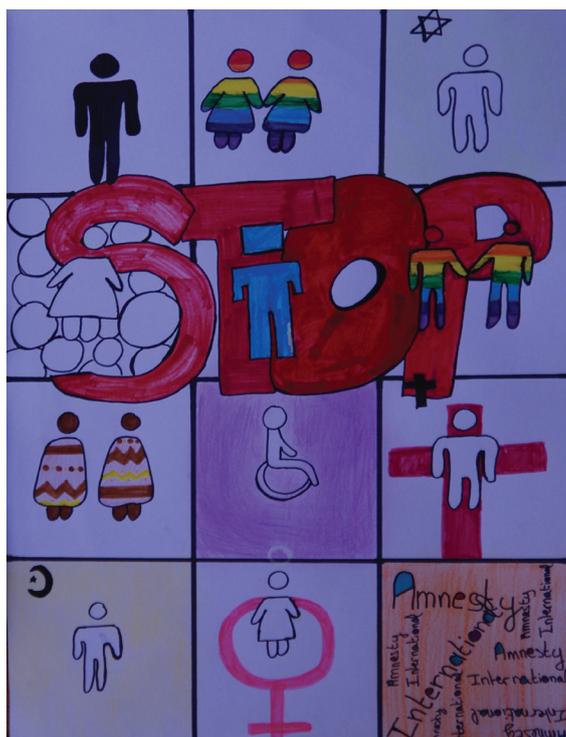
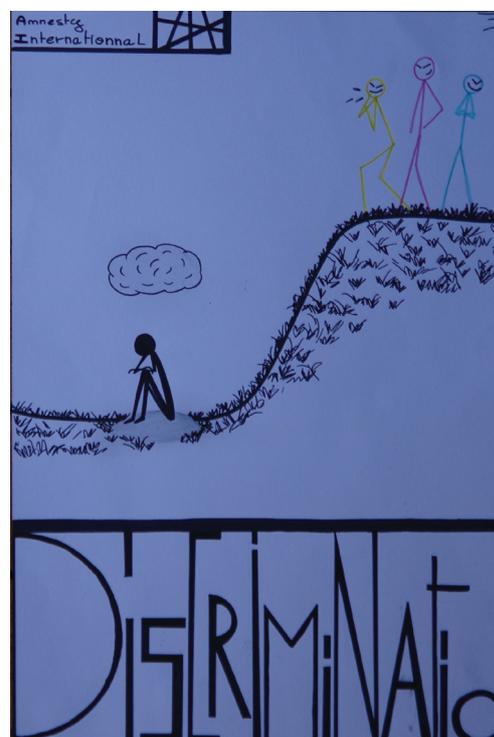
S'engager avec Amnesty International



En 2005, Louis Mauffret, navigateur et militant d'Amnesty International, a souhaité s'associer à la commission éducation aux droits humains pour porter des valeurs d'engagement et de militantisme dans sa Transat.

Ce fut l'occasion de réaffirmer certains combats (protection des droits des enfants, lutte contre les discriminations, réflexion sur le parcours des migrants), avec des publics jeunes et aussi de les amener à la fois à réfléchir à ces problématiques et éventuellement à s'engager pour elles.

Dans le cadre de ce projet, des élèves du primaire, du secondaire et des lycéens ont réalisé des affiches illustrant certains de ces thèmes. Voici quelques photos de l'exposition réalisée à l'occasion de l'Assemblée générale d'Amnesty International France en 2014.



Amnesty International et l'exil



Chaque année dans le monde, des millions de personnes quittent leur région d'origine ou leur pays ; elles fuient des conflits, la persécution ou essaient d'échapper à la misère. Certaines sont obligées de prendre des routes dangereuses pour trouver un refuge, parfois en Europe.. Nombre d'entre elles ne parviennent pas à trouver la sécurité elles meurent de déshydratation, se noient, se retrouvent bloquées dans des pays de transit, parfois entre les mains de trafiquants..

Quelles que soient les raisons du départ, tous les parcours ont comme points communs les dangers affrontés pendant le voyage, et les maux et les désillusions rencontrés à l'arrivée. À toutes les étapes de l'exil, le risque d'être victime de nombreuses violations des droits humains est grand.

Quelques définitions

L'exil est le fait de quitter son pays d'origine pour s'établir temporairement ou définitivement dans un autre pays.

- Certains quittent volontairement leur pays par exemple pour travailler dans un autre pays, rejoindre les membres de leur famille ou poursuivre des études à l'étranger: ce sont des migrants.
- D'autres sont obligés de quitter leur pays pour fuir un conflit armé, ou bien sont persécutés ou mal protégés par les autorités de leur pays : ce sont des réfugiés.

Enfin, des millions de personnes dans le monde ont été contraintes de quitter leur foyer pour se mettre à l'abri, souvent des violences armées, mais n'ont franchi aucune frontière internationale. Ce sont alors des déplacés internes, à l'intérieur de leur propre pays.

Les droits humains de toutes les personnes déracinées doivent être respectés

Comme elles ne sont plus sous la protection directe des autorités de leur pays, ou qu'au contraire elles les fuient, les personnes déracinées peuvent rapidement devenir vulnérables et subir de ce fait de nombreuses et graves violations de leurs droits fondamentaux.

Lorsqu'elles séjournent ou transitent, en situation irrégulière, sur le territoire d'un État, elles sont davantage exposées.

Toutes peuvent subir l'exploitation par le travail, des discriminations en raison de leur statut, régulier ou non, rendant difficile l'accès à des droits fondamentaux tels l'éducation, la santé ou le logement, elles sont souvent plus facilement victimes de violences et d'atteinte à leur intégrité physique et mentale du fait des autorités de police des États ou de réseaux tels ceux de la traite des êtres humains ou du trafic de migrants. Dans tous les cas, solliciter la protection d'un État autre que le sien s'avère souvent difficile dans bien des cas, et parfois impossible ou dangereux lorsqu'on est en situation irrégulière.

Un projet prioritaire pour Amnesty International

Le respect des droits des personnes déracinées (réfugiés, demandeurs d'asile, migrants) est un des projets prioritaires d'Amnesty International.

Amnesty International (AI) s'engage pour défendre les droits des personnes déracinées dans le monde. Elle rappelle que si les États ont le droit de contrôler leurs frontières d'une part ils doivent permettre aux réfugiés d'accéder à leur territoire pour y trouver refuge et d'autre ils ont l'obligation de protéger les migrants et réfugiés, indépendamment de leur statut. Cette protection implique entre autres que migrants et réfugiés puissent faire valoir leurs droits, en demandant justice notamment.

Migrer n'est pas un crime

Nombreux sont les États qui utilisent la détention des migrants comme une réponse systématique aux migrations. Souvent, la législation d'un État considère le franchissement irrégulier de la frontière et le séjour non autorisé sur le territoire comme une infraction.

Les migrants sont alors traités, et perçus par la population du pays, comme des délinquants. Ils sont jugés, condamnés et peuvent subir des peines de prison.

- Amnesty International demande aux États de ne pas traiter les migrants comme des criminels et au contraire de toujours mettre en avant le respect des droits des personnes qui migrent et qui sont présentes sur le territoire.
- Amnesty International dénonce et combat tout comportement de racisme et de xénophobie qui peut naître dans un contexte où les migrants sont assimilés à des délinquants, et qui finit par renforcer ce contexte.

Être réfugié ; des situations variées qui mettent en évidence la violation de nombreux droits

Des personnes sont formellement reconnues comme réfugiées par des États à l'issue de procédures d'asile établies. Tous les États ne se sont pas pour autant dotés de telles procédures permettant de reconnaître individuellement et de protéger les personnes réfugiées.

Souvent, compte tenu du nombre important de personnes fuyant un conflit et franchissant une frontière internationale, des groupes sont reconnus comme réfugiés collectivement, sans décision individuelle. C'est la situation de nombreux réfugiés présents dans des « camps de réfugiés » de par le monde.

Qu'il y ait ou non des procédures établies, que les personnes vivent dans un camp de réfugiés informel ou dans des structures spécialisées, elles ont toutes des droits qui doivent être respectés.

- Amnesty International dénonce les renvois des réfugiés dans leur pays d'origine par les autorités des pays d'accueil.
- Amnesty International veille à ce que toute personne qui pourrait être reconnue réfugiée ne soit pas renvoyée vers un lieu où elle serait persécutée.
- Amnesty International appelle la communauté internationale à respecter son obligation de solidarité en accueillant les personnes réfugiées et en venant en aide aux pays qui en accueillent le plus grand nombre.

Amnesty International défend les droits humains, mais elle n'est pas une organisation humanitaire de terrain. Le relais de la société civile et en particulier des nombreuses associations humanitaires et ONG locales dans les pays concernés par les déplacements et les départs de populations est indispensable.

Focus

Un monde de réfugiés

Le déracinement et l'exil contraint, consécutifs aux persécutions, aux guerres, aux catastrophes naturelles, marquent l'histoire de l'humanité. Il reste l'une des conséquences les plus visibles et les plus profondes des conflits et de la répression.

La guerre en Syrie a forcé plus que la moitié de la population à quitter leur foyer. 4 millions de ces personnes ont cherché l'asile à l'étranger. 95 % de ces personnes se trouvent dans seulement cinq pays, à savoir la Turquie, le Liban, la Jordanie, l'Irak et l'Égypte. Les réfugiés doivent faire face à des conditions de vie extrêmement difficiles dans ces pays : un accès limité à l'eau potable et aux soins, la quasi impossibilité de scolariser les enfants et de trouver un travail. La communauté internationale n'offre que très peu de places pour accueillir des réfugiés.

Au total, 104 410 places d'accueil ont été offertes au niveau mondial depuis le début de la crise en Syrie, ce qui ne représente que 2,6 % de la population totale des réfugiés syriens. Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), 400 000 personnes dans les cinq principaux pays hôtes – soit 10 % – ont besoin d'être réinstallées.

Amnesty International - 2015

Exil, migrants... : que disent les textes ?



Voici les principaux textes internationaux protégeant les personnes déracinées :

Organisation des Nations unies

- La *Déclaration universelle des droits de l'homme* (DUDH) de 1948 : ses articles 1,2 ,13 et 14 protègent les réfugiés et les migrants, et condamnent les discriminations envers eux. La DUDH fait du droit d'asile un droit universel et inconditionnel.
- La *Convention de Genève relative au statut des réfugiés* du 28 juillet 1951, entrée en vigueur en 1954, définit les modalités selon lesquelles un État doit accorder le statut de réfugié aux personnes qui en font la demande, ainsi que les droits et les devoirs de ces personnes.
- Le *Protocole de New York relatif au statut des réfugiés* (1967) a levé certaines restrictions de la Convention de Genève. Ce protocole a été ratifié par 145 États. Sur ces 145 États, 142 sont parties à la Convention et au Protocole, et 5 à l'un des deux textes seulement.
- Le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (PIDCP) et le *Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels* (PIDESC) : ces deux pactes adoptés en 1966 et entrés en vigueur en 1976, font obligation aux États d'offrir aux personnes déracinées une protection qui garantisse l'ensemble de leurs droits fondamentaux.

Focus

Les mandats du HCR

Le HCR doit avant tout s'assurer que les États maintiennent ouvertes leurs frontières afin de garantir la liberté de circuler énoncée par la DUDH. À l'origine, seuls les réfugiés (ceux qui ont dû quitter leur pays) et les apatrides avaient droit à une protection internationale. Mais, depuis les années 1990, le nombre de déplacés à l'intérieur de leur propre État dépasse celui des autres migrants forcés. L'ONU a donc explicitement étendu le champ d'action du HCR, la protection des déplacés devenant son troisième mandat, après le soutien aux réfugiés et aux apatrides. L'agence doit également répondre au défi des « migrations mixtes » impliquant des réfugiés économiques ou environnementaux. Mais le plus grand flou juridique règne quant au statut des personnes déplacées en raison de l'environnement.

*D'après Augusta Conchiglia, Journaliste
<http://www.monde-diplomatique.fr>*

Organismes régionaux

Afrique

- Dès 1969, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) - devenue en 2002 l'Union africaine (UA)- adopte une convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, entrée en vigueur en 1974.
- En 2009, l'UA adopte la *Convention sur la protection et l'assistance aux déplacés internes en Afrique*, plus connue sous le nom de *Convention de Kampala*, couvrant l'ensemble de l'Afrique et entrée en vigueur en 2012.

Amérique

- En 1948, la *Déclaration interaméricaine des droits et des devoirs de l'homme* est adoptée à Bogota.
- Elle est suivie en 1969 par la *Convention américaine relative aux droits de l'homme* (aussi appelée Pacte de San José), traité international majeur du système interaméricain de protection des droits de l'homme.
- En 1984, la *Déclaration de Carthagène pour l'Amérique du Sud* propose une définition du réfugié plus large que celle de la Convention de Genève. Sont réfugiées « les personnes qui ont fui leur pays parce que leur vie, leur sécurité ou leur liberté étaient menacées par une violence généralisée, une agression étrangère, des conflits internes, une violation massive des droits de l'homme ou d'autres circonstances ayant perturbé gravement l'ordre public. »

- Les États d'Amérique du Nord sont tenus par les textes de 1948 et 1969 de respecter le droit d'asile. La Commission interaméricaine des droits de l'homme est chargée de contrôler leur application.

Europe

L'Union européenne (UE - 28 États) est le seul ensemble régional à s'être doté d'un régime d'asile commun, qui a supprimé les contrôles à l'intérieur de son territoire pour les renforcer à l'entrée de son territoire, et ceci en plusieurs étapes : *Traité de Schengen* en 1985, *Acte unique* en 1986, *Convention de Dublin* en 1997 et *Traité d'Amsterdam* en 1997 entré en vigueur en 1999. En matière de droit d'asile, l'UE vit aujourd'hui sous le régime de Dublin II (2003).

Le règlement Dublin II a été adopté en remplacement de la Convention de Dublin, qui déterminait les compétences en matière d'asile entre chaque pays, et se substituait elle-même aux dispositions de la Convention d'application de l'Accord de Schengen.

Le règlement Dublin II détermine l'État membre de l'Union européenne responsable d'examiner une demande d'asile en vertu de la Convention de Genève, dans l'Union européenne. Le système de Dublin, en utilisant à l'échelle européenne une base de données biométriques (empreintes digitales) des requérants déjà enregistrés de tous les pays membres et permettant de détecter ceux ayant déjà déposé une demande, vise à déterminer rapidement l'État membre responsable pour une demande d'asile, et prévoit le transfert d'un demandeur d'asile vers cet État membre. Habituellement, l'État membre responsable sera l'État grâce auquel le demandeur d'asile a premièrement fait son entrée dans l'UE. Le traité a été étendu à certains pays hors de l'Union : Islande, Norvège, Suisse.

À noter que la *Charte des droits fondamentaux de l'UE* a été adoptée en 2000, et que son article 18 garantit le droit d'asile.

Textes concernant spécifiquement les migrants économiques

- *Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les travailleurs migrants de 1949 et 1975* : seule la première a été ratifiée par la France.
- *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille* : adoptée en 1990, entrée en vigueur en 2003, elle donne une définition universelle du travailleur migrant. Elle prône des conditions de vie et de travail humaines et légales pour les travailleurs migrants et leurs familles. La ratification de cet instrument relatif aux droits humains est importante pour mettre un terme aux pratiques abusives et à l'exploitation dont sont victimes les migrants, mais aucun pays occidental ne l'a actuellement ratifiée. Une coalition de treize organisations, dont Amnesty International, a lancé en 2010 un appel pour sa ratification universelle pour mettre un terme aux violations généralisées des droits humains subies quotidiennement par les migrants partout dans le monde.
- *Le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air*, additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, est adopté en 2000 et est entré en vigueur en 2004. Il définit le trafic de migrants (article 3) et fait de ce trafic une infraction pénale (article 6). Le trafic illicite de migrants se caractérise par
 - le fait d'assurer une entrée illégale ou une résidence illégale à une personne ;
 - dans un pays dont elle n'est ni un ressortissant ni un résident permanent ;
 - afin d'en tirer un avantage financier ou un autre avantage matériel.

Focus

Toujours plus de migrants

Pour 2015, on compte déjà plus de 100 000 arrivées de migrants et de réfugiés en Europe à travers la Méditerranée, avec des pics enregistrés chaque jour dans les îles grecques. Selon les informations officielles, quelque 103 000 réfugiés et migrants sont déjà arrivés en Europe via la Méditerranée : 54 000 en Italie, 48 000 en Grèce, 91 à Malte et 920 en Espagne.

Ce total comprend environ 6000 migrants et réfugiés ayant débarqué au sud de l'Italie ce week-end suite à une opération de sauvetage majeure coordonnée par les garde-côtes italiens et à laquelle ont participé des navires de la marine déployés par Frontex et l'Italie, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Irlande, l'Espagne ainsi que MOAS (Migrant Offshore Aid Station).

En Grèce, des réfugiés continuent d'arriver en grand nombre à bord de canots pneumatiques et de bateaux en bois à Lesbos, ce qui met à rude épreuve la capacité, les services et les ressources de l'île.

<http://www.unhcr.fr/5577e2c3c.html> - 9 juin 2015

Chemins de l'exil : les raisons du départ



Le nombre de migrants est en constante augmentation, sous des formes diverses et évolutives, liées en particulier à la pression démographique et à la raréfaction des denrées, avec en conséquence une urbanisation croissante. Les conditions climatiques changeantes accroissent les déplacements de population. Ceci s'ajoute aux départs pour les raisons politiques, religieuses, que l'on connaît depuis longtemps...

La plupart des réfugiés dans le monde fuient vers les pays voisins. Ainsi, ce sont les pays en voie de développement qui accueillent le plus de réfugiés (38% en Asie, 21 % en Afrique, 15 % en Europe, 8 % en Amérique). Pour 2014, la majorité de l'augmentation des nouveaux est le résultat de crises prolongées en RDC, en Irak, au Nigéria, au Soudan du Sud et en Syrie. Ces cinq pays ont représenté 60 pour cent des nouveaux déplacements internes à travers le monde.

Quitter son pays est une décision difficile, que ce soit mûri ou dans l'urgence. Le regard des pays d'arrivée sur les migrants est assez compréhensif lorsqu'il s'agit de guerre, de génocide. En général cependant, un soupçon revient trop souvent : « ce sont des réfugiés économiques ». Or, partir parce qu'on est harcelé par la faim ou par l'État, est-ce moins douloureux dans un cas ou dans l'autre ?

Départ volontaire, ou poussé par la nécessité, les raisons du départ sont multiples.

Certains partent parce que leur vie est en danger

Ils fuient les persécutions politiques

- Dirigeants politiques d'opposition, syndicalistes, journalistes... eux-mêmes et leurs familles sont la cible des dictatures et des régimes autoritaires parce qu'ils usent de leur droit d'expression à l'encontre des régimes ou des institutions.
- Membres de minorités, défenseurs des droits humains, personnes persécutées, avocats, simples militants... ils dérangent le pouvoir en place, les groupes armés, les narcotrafiquants etc, et réclament des droits élémentaires.

Ils fuient la violence

- Guerres, conflits armés et leur cortège de viols, tortures, disparitions forcées, représailles, destruction des maisons et des biens, des moyens de subsistance. C'est le cas de la région des Grands Lacs en Afrique depuis de nombreuses années, de la Syrie actuellement.
- Loin de déferler sur les pays occidentaux comme certains le pensent, ces réfugiés restent le plus souvent à proximité de leur pays. Ils sont accueillis, parfois dans des camps, dans des conditions difficiles, mais ils génèrent également des problèmes matériels chez leurs voisins, souvent eux-mêmes en situation instable ou peu florissante. Ainsi, de nombreux Syriens ont fui depuis 2011 vers les pays proches : Liban, Turquie, Jordanie et Kurdistan irakien.

Ils fuient les discriminations

- De nombreuses discriminations liées au genre, à l'orientation sexuelle sont à l'origine de harcèlements et de persécutions des individus dans leur pays. Ainsi, les homosexuels demeurent passibles d'emprisonnement dans 72 pays et de mort dans 7 autres.
- Des persécutions ciblent la religion : les coptes en Égypte, les musulmans en Inde... Ou l'appartenance à une minorité, quelle qu'elle soit.
- Les minorités ethniques peuvent fuir, être obligées de fuir, voire déplacées de force et devenir.

Ceux qui restent prouvent les dangers que couraient ceux qui partent

- Ils en meurent : Anna Politovskaïa ou Natalia Estemirova, en Russie, Floribert Chebaya en RDC...
- Ils sont emprisonnés, assignés à résidence : Deux disparus et un adolescent assigné à résidence en Chine.
- Ils sont victimes de graves persécutions, comme les membres de Movice en Bolivie (voir page 11).

D'autres décident de partir, poussés par la misère

Migrants économiques

Ce sont les personnes qui partent volontairement de leur pays pour chercher un travail, pour pouvoir subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille : migrants d'Afrique ou d'Europe de l'Est vers l'Europe de l'Ouest, ou bien d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale vers les États-Unis...

Les préjugés à leur égard sont nombreux, ils bénéficient souvent moins de la compréhension qui entoure les migrants politiques. Cependant, leur situation est également dramatique.

Migrants climatiques ou environnementaux

- Ce sont des personnes ou des groupes qui se déplacent de façon temporaire ou permanente à cause de la dégradation de leur environnement local. Celui-ci ne leur permet plus de vivre normalement et de subvenir à leurs besoins fondamentaux.
- Souvent agriculteurs, pêcheurs ou éleveurs, ils subissent la désertification, la déforestation ou divers problèmes de toxicité du sol, de l'air ou de l'eau, ainsi que les catastrophes naturelles. Ils subissent aussi les conséquences directes ou indirectes des modifications climatiques. L'assèchement de la mer d'Aral a ainsi causé la ruine de nombreux villages de pêcheurs.
- Les déplacements de ces populations sont aggravés la plupart du temps par les défaillances de leur État. La question de la responsabilité des autres États, non concernés a priori par les catastrophes, mais qui ont une politique économique susceptible de provoquer ces désastres sans en supporter les conséquences directes, commence à se faire jour. Ainsi, l'utilisation intensive des eaux du Jourdain en Israël suscite des réactions et des tentatives pour équilibrer la situation entre les utilisateurs et les États.

Cas particulier des déplacés internes

- Des personnes peuvent être contraintes de se déplacer à l'intérieur même de leur propre pays, ce sont des « déplacés internes ». Leurs raisons de fuir, de se déplacer, sont diverses : conflits armés, violences à caractère ethnique, persécutions religieuses, catastrophes naturelles ou encore dégradation de l'environnement. À la différence des réfugiés classiques, ces personnes n'ont pas franchi de frontière internationale et ne peuvent pas, pour cette raison, se prévaloir de la protection prévue par le droit international relatif aux réfugiés.
- Les personnes déplacées internes disposent en théorie des mêmes droits que les autres citoyens de leur pays. Les autorités de leur pays sont tenues de protéger leurs droits fondamentaux. Bien souvent, toutefois, elles ne peuvent, ou ne veulent, assurer cette protection. Les migrants internes sont exilés dans leur propre pays, citoyens de seconde zone. Les migrants qui viennent de province travailler à Pékin n'ont pas le même statut que leurs concitoyens, pas de recours en cas d'exploitation, pas d'éducation pour leurs enfants (enregistrés dans la province d'origine), des logements précaires.

Les conséquences de ces départs

Pour les personnes

Les pertes matérielles

Les personnes qui décident de s'exiler abandonnent leur métier, leurs moyens de subsistance, leurs réseaux familiaux et sociaux. Ces pertes seront peut-être compensées, parfois largement, dans le pays d'accueil, mais les débuts sont souvent très éprouvants.

Les pertes psychologiques

Départ choisi ou non, sous la pression et l'urgence ou pas, il impose un déracinement total, équivalant souvent à une perte d'identité. Nostalgie, stress, voire dépression, peuvent aggraver les difficultés de personnes souvent fragilisées au départ.

La plupart des personnes déracinées, quel que soit leur statut, ne le conserveront pas. Si son niveau d'éducation est faible, le migrant sait qu'il ne peut plus compter que sur sa force physique, sans connaître la langue et les coutumes du pays, ce qui ajoute à son stress.

Pour la société

- Les pays de départ perdent parfois des personnes hautement qualifiées. On peut rappeler l'effet désastreux des persécutions envers les protestants en France qui ont abouti au « Refuge » (voir page 11).
- Les conséquences économiques, sociales, humaines de ces déplacements sont nettement plus importantes dans les pays en développement, qui perdent des gens capables d'affronter les obstacles de l'exil et qui auraient pu aider à l'essor de leur pays.
- C'est aussi une perte pour l'avenir du pays d'émigration, car 45 % des réfugiés sont des enfants.
- On peut aussi considérer ces exodes comme des moyens de régulation permettant à la population qui reste comme à ceux qui partent de mieux vivre, les « bénéfiques » dépassant alors les « pertes ».
- La situation des personnes déplacées qui restent dans leur pays d'origine est tout aussi lourde de conséquences sociales et économiques : Soudanais dans les camps du Soudan ou au Tchad, Haïtiens en Haïti, Irakiens en Irak, ou Somaliens en Somalie. Tous ont dû quitter leur écosystème nourricier pour végéter dans des camps où ils représentent en outre une charge pour l'État affaibli.

Que faire ?

Agir par la solidarité internationale

- Parce que l'action des associations locales et des ONG ne suffit pas, les pressions sur les États doivent être exercées par les citoyens des pays politiquement et économiquement forts. C'est à eux aussi de faire pression pour que les États de départ respectent les textes internationaux qu'ils ont ratifiés et qu'ils assurent la protection de leurs citoyens.
- Les démarches politiques peuvent difficilement aboutir sans aide ou sans pression économique selon les cas. C'est donc auprès des grands groupes industriels et financiers que l'on peut également agir.
- Les actions dénonçant des pratiques violant les droits humains devraient venir de tous les pays, concernés directement ou non : les citoyens des pays développés ne doivent pas être complices par leur silence.

Agir par la solidarité sur le terrain

Prévenir le départ, assurer une vie décente et en sécurité dans les pays de départ, c'est possible en développant la solidarité sur le terrain. Concrètement, il faudrait axer l'action sur des points précis dans les pays de départ :

- La formation professionnelle liée au développement durable et à un essor économique soutenu. Les propositions de micro-crédits, par exemple, sont un des moyens de permettre à de petits projets de voir le jour et à des familles de subvenir correctement à leurs besoins.
- La lutte contre la dégradation de l'environnement en empêchant la surexploitation des ressources agricoles ou minières.
- L'aide sanitaire par la formation des personnels soignants, par l'installation de maisons de santé, par la minoration du prix des médicaments, par l'éducation.

Agir par l'éducation

- L'éducation gratuite, ouverte à tous sans discrimination, c'est la possibilité pour chacun de mieux connaître ses droits, mais aussi de mieux maîtriser sa vie. Le départ, difficile et traumatisant, peut être remplacé par l'acquisition de compétences permettant un nouveau métier, de comportements refusant l'exploitation.
- Une éducation suffisante en termes de santé, d'hygiène et de savoir-faire, entre autres pour les filles et les femmes, est essentielle pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. On a constaté que, quand l'éducation des filles s'améliore, c'est toute la société qui en profite (Objectif n° 2 du millénaire).
- L'éducation est un tout : mieux appréhender sa vie et son environnement permet de mieux vivre, de réfléchir, de se défendre et de défendre les autres. Quand le niveau d'éducation progresse, l'esprit critique est plus fort, la défense des droits aussi. Les candidats au départ peuvent davantage chercher dans leur pays les améliorations qu'ils espèrent.

De la France à l'Europe

Source : www.museeprotestant.org/

Refuge protestant

Ce mouvement démographique, à partir de la révocation de l'Édit de Nantes en 1685, a des répercussions dans tous les domaines. Le niveau élevé de la civilisation en France permet aux artisans exilés - notamment dans le secteur textile - de favoriser l'industrie dans les pays d'accueil. Aux pays de l'Europe centrale, exténués par la guerre de Trente ans, les huguenots français ont apporté des forces nouvelles, tant sur le plan économique que sur le plan culturel. Ces mouvements de population qui ont permis et stimulé un renouveau de la pensée suscitent notamment une réflexion sur le problème des libertés et contribuent à ouvrir la voie à la philosophie des Lumières.

Chine

<http://geopolis.francetvinfo.fr/sites/all/themes/geopolis/logo.png>
Reportage France 2, A. de Chalvron et S. Giaume - 15 avril 2013

Les habitants taupes de Pékin

Pékin attire toujours plus de migrants des zones rurales. Petites mains de la machine économique chinoise, attirées par le travail. Mais la vie dans la capitale est souvent dure, et ces nouveaux venus n'ont parfois d'autre abri que les sous-sols.

Ils la voyaient pas comme ça leur vie, entassés dans des sous-sols qui leur servent de logement. Dans 5.000 abris de défense anti-aérienne, sans fenêtre ni confort, vivent ceux qu'on appelle «la tribu des rats». Ils seraient un million à Pékin.

Ces abris, souvenirs de la guerre froide avec l'URSS, se louent autour de 120 euros pour une pièce de 20 m². A ce prix, il n'y a ni sanitaires ni salle de bain. Et la cuisine est commune.

Comment aider les réfugiés ?

HCR : <http://www.unhcr.fr/52bbeac6b.html>

Le HCR a axé en 2014 ses activités sur le retour des déplacés internes et des réfugiés dans leur région d'origine, tout en tirant parti des possibilités d'intégration sur place dans des régions identifiées.

Par ailleurs, l'Organisation prévoit d'entreprendre des activités de réintégration. Celles-ci s'effectueront par le biais de projets communautaires profitant à la fois aux anciens déplacés et aux communautés d'accueil. Elles passeront également par la mise à disposition d'abris et de moyens de subsistance, en coordination avec les responsables des modules de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la santé, de l'éducation, ainsi que de la prévention et du traitement de la violence sexuelle et sexiste.

Cette action coordonnée permettra d'assurer la viabilité des retours et d'atténuer les risques de déplacements secondaires.

Colombie

<http://www.altermondes.org/colombie-le-processus-de-restitution-des-terres-dans-limpasse/>

Chassés, déplacés...

La Colombie connaît un conflit armé interne depuis plus de 50 ans, entre d'une part des groupes de guérilla et d'autre part les forces de sécurité et des groupes paramilitaires. Environ 6 millions de personnes ont été déplacées de force, soit 13% de la population, ce qui en fait l'un des pays au monde avec le plus fort taux de déplacement forcé. Quelque 8 millions d'hectares ont été acquis illégalement (14% du territoire), le plus souvent au bénéfice de puissants intérêts économiques.

Focus

Muhammad Yunus, inventeur du micro-crédit

Professeur d'économie aux États-Unis dans les années 1960, il revient enseigner au Bangladesh, où il devient chef du département d'économie de l'université de Chittagong en 1974. Lors d'une visite dans son village, il constate qu'une modique somme d'argent est suffisante pour permettre aux plus démunis de créer leur propre activité. Il lance un premier programme de microcrédit, baptisé Grameen (1976). De cette expérience naît, en 1983, la Grameen Bank (« banque des villages »), qui a pour vocation de pratiquer le microcrédit en faveur de personnes totalement insolvables. En 2006, Muhammad Yunus et la Grameen Bank se voient conjointement attribuer le prix Nobel de la paix.

Source Encyclopédie Larousse
<http://www.larousse.fr/encyclopedie>

Focus

Les déplacés internes

Le nombre croissant de réfugiés à travers le monde est éclipsé par le nombre encore plus important de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, ou déplacés internes, qui n'ont pas franchi une frontière internationale en quête d'un abri et de sécurité.

A la fin 2014, quelque 38 millions de personnes, un nombre jamais encore enregistré jusqu'alors, étaient déplacées à l'intérieur de leur propre pays par la violence. La population de déplacés internes était de 33,3 millions en 2013. Quelque 11 millions de ces déplacés internes ont été nouvellement déracinés au cours de l'année 2014, soit 30 000 personnes par jour, selon les statistiques annuelles de l'organisation Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), basée à Genève et émanant du Conseil norvégien pour les réfugiés.

HCR : <http://www.unhcr.fr/pages/4aae621e2a5.html>

Focus

Un million de réfugiés syriens au Liban

Le président de la République libanaise, Michel Sleimane, a tiré la sonnette d'alarme devant le sommet arabe à Doha, fin mars : « Avec un million de réfugiés syriens, le Liban ploie sous un fardeau qu'il ne peut plus supporter tout seul, a-t-il dit. Pourtant, le pays du Cèdre ne fermera pas ses frontières et ne procédera pas à l'expulsion de réfugiés ».

Par Paul Khalifeh - RFI 5 avril 2013

Focus

Objectif du millénaire n° 2 Assurer l'éducation pour tous

Dans les régions en développement, le taux net d'inscription des enfants en âge d'école primaire s'est accru de 82 % à 90 % entre 1999 et 2010. Cependant, un examen plus attentif des données montre que le progrès réalisé dans la réduction du nombre des enfants non scolarisés s'est considérablement ralenti après 2004. Le ratio entre le taux d'inscription des filles et celui des garçons est passé de 91 en 1999 à 97 en 2010, pour toutes les régions en développement. Les taux d'inscription des enfants en âge d'école primaire ont augmenté de façon manifeste en Afrique subsaharienne, passant de 58 à 76 % entre 1999 et 2010. De nombreux pays de cette région ont réussi à réduire leur taux relativement élevé d'enfants non scolarisés, en dépit de la croissance de leur population en âge d'école primaire..

ONU - Objectifs du millénaire - Rapport 2012

Cependant, beaucoup reste à faire et pour cela, avec la conclusion des OMD à la fin de l'année 2015, les dirigeants du monde ont appelé à la mise en place d'un programme ambitieux et de long-terme pour améliorer la vie des populations et protéger la planète pour les générations futures.



© Amnesty International

Femmes et enfants déplacés - Février 2012.

**Agir avec
Amnesty International...**

Les conflits et crises, terreau des violences armées

Amnesty International ne prend pas parti dans les conflits armés ni dans les crises. Notre action consiste à réunir des informations sur les atteintes aux droits humains et les violations du droit international, quels qu'en soient les auteurs et quel que soit le lieu où elles sont commises, à agir pour qu'elles cessent et pour que les victimes obtiennent justice.

Même en temps de guerre, il existe des règles que toutes les parties sont tenues de respecter. Le droit international humanitaire (on parle également de lois et coutumes de la guerre) a pour objectif de protéger les civils des terribles conséquences des conflits.

Les situations de crise sont par essence inattendues : seules des actions rapides et immédiates permettent de dénoncer les violations des droits humains et d'en prévenir d'autres, et d'obtenir justice pour les victimes.

Concrètement, quand une "crise" éclate, Amnesty International envoie des experts s'entretenir avec les victimes; pose des questions aux responsables locaux; publie des rapports détaillés; informe les médias; parle avec les décideurs, et mobilise le grand public pour faire pression sur les gouvernements.

Notre travail ne s'arrête pas quand la crise s'arrête ou quand les médias ne traitent plus du sujet. Nous poursuivons nos enquêtes et la pression pour permettre notamment aux victimes de réclamer justice et de se reconstruire..

<http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/Crises-et-conflits-armes/Presentation>

Chemins de l'exil : les dangers du voyage



Le voyage est connoté positivement pour les Occidentaux, pour les personnes disposant de statuts et revenus établis. Pour les candidats à l'exil, il peut être un rêve, le moyen de réaliser tout ce qui leur est impossible dans leur pays, un idéal qui apportera prospérité et bonheur à l'exilé et aussi à sa famille restée sur place.

C'est aussi souvent un pis-aller, une obligation à laquelle on se soumet quand tout est fermé, sans espoir, quand la vie n'est plus possible. C'est alors le moment où tout peut basculer, sur une embarcation fragile, dans un conteneur étouffant, aux mains de passeurs ou face à des représentants de la loi peu enclins à la tolérance. Dans ce cas, comment s'étonner que le danger soit si grand ?

On pense que tout sera mieux ailleurs, mais avant d'arriver, il faut dépasser les affres du voyage, le plus souvent clandestin ou semi-clandestin.

Pourquoi le voyage vers l'exil est-il dangereux ?

Parce que les candidats au départ sont en situation de vulnérabilité

- Les personnes qui se décident à partir pour des raisons politiques ont souvent subi des menaces, la prison, voire la torture. Elles sont parfois très isolées, suscitant la peur ou le rejet autour d'elles. Le départ est malgré tout un arrachement, entraînant un traumatisme psychologique.
- Ceux qui partent pour des raisons économiques ignorent le plus souvent les lois et coutumes des pays dont ils rêvent. Diplômés, ils savent que leur statut sera inférieur à leurs aspirations. Sans diplôme, ils n'ont que la force de leurs bras et sont donc, aux yeux des autres, à peu près interchangeables.
- Les plus diplômés sont moins vulnérables, mais le départ, même désiré, oblige à des renoncements, la qualification des personnels soignants n'est généralement pas reconnue au même niveau que dans le pays d'origine...
- Même s'ils sont physiquement solides, les partants subissent des violences.
- Les conditions de voyage pour les migrants en situation irrégulière sont très dures : longueur du trajet, détours pour éviter les frontières difficiles, moyens de transport dangereux ou insalubres. Le passage vers la Grande-Bretagne en camion, but de tant de migrants venus d'Afghanistan, d'Asie centrale, est une épreuve que l'on doit souvent recommencer.
- Les médias ont montré ces migrants faisant des efforts surhumains pour passer par exemple, venant du Maroc et de plus loin, vers Ceuta et Melilla, portes vers l'Europe. L'enceinte grillagée est régulièrement prise d'assaut. Ailleurs, les murs érigés pour dissuader donnent lieu à tous les détournements, tunnels, passages en force, au prix de nombreuses souffrances.
- Les chemins de l'exil sont douloureux, sur le plan physique et sur le plan mental, mais surtout dangereux. De fait, les migrants irréguliers se remettent entre les mains de leurs passeurs, leurs documents sont confisqués, ils ne savent rien du trajet. Tout peut arriver, aucun recours n'est possible.

Parce qu'ils sont « obligés » de prendre des risques

Les contrôles ciblés obligent de fait les candidats au départ à affronter des obstacles physiques et législatifs :

- Moyens de locomotion sommaires et mortifères,
- Lieux de passage dangereux (mur-frontière érigé en Arizona entre le Mexique et les États-Unis par exemple),
- Les dispositions très restrictives concernant les entrées, visas, permis.... entraînent de fait une illégalité pour ceux qui veulent partir, ce qui les expose à tous les chantages, à toutes les vexations, à la dissimulation qui sera leur lot, même une fois arrivés.

Parce que les États se mobilisent pour les refouler

- Au cours des dix dernières années, les pays européens, pour ne citer qu'eux, ont de plus en plus mobilisé leurs efforts pour empêcher les migrants et les demandeurs d'asile d'atteindre leur territoire. Ils ont intensifié les contrôles aux frontières, multiplié les opérations d'interception et de renvoi. Ces mesures dépassent largement les côtes européennes puisque des accords ont par exemple été signés avec des États africains.
- L'agence Frontex (Agence européenne pour la gestion de la coopération aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne) est l'un des principaux outils de cette politique : elle mutualise et met à la disposition des États depuis 2005 des moyens techniques de plus en plus sophistiqués (hélicoptères, avions légers, navires, radars mobiles, caméras thermiques, sondes et détecteurs en tout genre).

Ce qui en découle

Passeurs, trafiquants ou ...

Quand le migrant est en règle, le voyage ne pose qu'un problème d'organisation (financement, visa...). Quand le déplacement est clandestin, les sommes exigées par les trafiquants sont versées soit en totalité et d'avance, soit en plusieurs fois, les montants restants étant parfois réglés par la famille restée au pays. La famille peut d'ailleurs jouer le rôle d'otage. Quand le voyage a abouti, les relations entre passeur et migrant cessent. C'est en cela que le trafic de migrants se distingue de la traite des êtres humains. Dans le second cas, les victimes de la traite sont exploitées à leur arrivée dans un autre pays (Amnesty International - Exil n° 20).

... nouveaux négriers, la traite des êtres humains prospère...

Le trafic de migrants s'effectue à toutes les échelles et les modes opératoires des organisations criminelles sont de plus en plus élaborés. De nombreux autres types d'infractions sont liés à ce trafic comme la fraude documentaire, la corruption, le blanchiment d'argent et la violence (Amnesty International - Exil n° 20)

De nombreux candidats au départ, n'étant pas en mesure d'assumer les frais de voyage, se retrouvent, souvent à leur insu, mêlés à des réseaux de traite des êtres humains. Ces personnes subissent alors des menaces ou des contraintes, elles sont trompées, enlevées par les membres de réseaux criminels organisés, conduites loin de chez elles, privées de leurs pièces d'identité et se voient infliger des conditions semblables à l'esclavage ; elles sont forcées de travailler dans des ateliers où la main-d'oeuvre est exploitée, mariées de force ou encore réduites à la prostitution.

... et s'organise

Les États surveillent les voies de passage, les passeurs s'organisent, trompent la police des frontières, la douane, mais surtout leurs passagers eux-mêmes. Laisser un groupe du mauvais côté d'une frontière, dans un autre pays que celui promis au départ, ne pas restituer les papiers, violenter, tout est possible, car les passeurs jouent sur l'espoir et la crainte de leurs passagers. On accepte beaucoup pour accéder au « bon côté » du monde, on est vulnérable cependant et les passeurs peuvent être armés, liés aux mafias...

Atteindre l'Europe : une question de vie et... De mort

Jamais le nombre d'individus fuyant les conflits et l'instabilité n'a été aussi élevé qu'en 2014. L'Europe a enregistré le plus grand nombre d'arrivées par la mer, plus de 207 000 personnes ayant traversé la Méditerranée cette année. 2014 a également été marquée par un nombre record de migrants morts en mer : 3 419 individus auraient perdu la vie en Méditerranée. C'est la route la plus dangereuse au monde.

Une logique européenne inadaptée

L'approche de l'UE se résume aux principes suivants : renforcer la sécurité, la surveillance des frontières extérieures, la lutte contre les réseaux de contrebande et la coopération entre pays d'origine et de transit, pour prévenir la migration vers l'Europe.

Cette réponse est inadaptée car elle ignore les facteurs extraordinaires qui poussent de nombreuses personnes à quitter leur pays d'origine. Elle ne prend pas en compte le fait que, en dépit des murs, des barrières, des obstacles et des contrôles, ces personnes seront toujours contraintes de prendre la route de l'exil.

Cette réponse est aussi et surtout dangereuse. Elle multiplie les dangers auxquels sont exposées les personnes cherchant à atteindre l'UE soit du fait de la route qu'elles doivent emprunter, soit en confiant leur voyage à des personnes sans scrupule. <http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/SOS-Europe/Actualites/La-route-pour-Europe-la-route-la-plus-dangereuse-au-monde-pour-les-migrants-13673>

Que faire ?

Agir par la loi : utiliser les textes existants ou les faire évoluer

Des textes internationaux de protection des personnes existent, mais ils doivent être ratifiés pour entrer en vigueur. Cette ratification se heurte à une logique de protection de leur territoire par les pays d'arrivée. Il faut donc faire pression pour que les États n'ayant pas ratifié les textes internationaux de protection le fassent le plus rapidement possible.

Ainsi la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille a été adoptée en 1990 mais n'est entrée en vigueur qu'en 2003. Jusqu'à présent, les pays qui ont ratifié la Convention sont essentiellement des pays d'origine des migrants (comme le Mexique, le Maroc ou les Philippines). Aucun pays occidental d'immigration n'a ratifié cette Convention, alors que la majorité des migrants vivent en Europe et en Amérique du Nord. Il en va de même pour d'autres pays d'immigration importants, comme l'Australie, les pays du Golfe Persique et l'Inde.

Agir par l'éducation

- Dans les pays d'émigration : l'éducation est un atout pour se protéger, pour mieux dépasser les épreuves. On peut imaginer des séances d'information des candidats au départ par dialogues, théâtre-forum, images... Mais cela ne concernerait directement que les étrangers en situation régulière.
- Dans les pays d'immigration, la sensibilisation doit lutter contre les préjugés, les stéréotypes, le refus a priori de l'autre, de « celui qui n'est pas comme nous ». Informer aussi sur les raisons réelles de ces départs, sur les conditions de vie dans les pays d'origine des migrants.
- Dans tous les cas : la lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme permet à chacun de mieux prendre conscience de ses droits et de ses capacités. Le respect des droits humains est une lutte de tous à tous les niveaux, cela va de la façon de s'adresser à un étranger à la remontrance officielle faite par un État à un autre État.

Agir collectivement

- La sensibilisation et l'information sur la situation des migrants doivent se faire sans relâche, mais en se gardant de stigmatiser et exaspérer des esprits souvent à vif sur ce sujet. Faire connaître, faire sentir les difficultés, faire comprendre.
- L'action peut être de relayer les communications d'Amnesty international qui portent à la connaissance du public toutes les exactions commises envers les réfugiés et les migrants, et qui font pression sur les États pour qu'ils respectent leurs droits.
- Le travail des ONG est la fois en amont et en aval : faire pression pour que, les conditions de vie s'améliorant, moins de départs soient constatés. En cours de voyage, veiller sur les voies de passage. Et enfin sensibiliser à la coexistence de populations très différentes.

Focus

Que signifie le terme interception ?

Les mesures d'interception englobent tous les dispositifs visant à empêcher les « entrées irrégulières » dans le pays de destination. Elles comprennent donc le refus de visa et le refus des formalités de pré-embarquement, par exemple en postant des agents de l'immigration et des officiers de liaison auprès des compagnies aériennes dans les aéroports et dans d'autres postes-frontières à l'étranger. Ainsi au début des années 2000, le Royaume-Uni avait passé un accord avec la République tchèque, qui permettait à des agents britanniques de l'immigration postés dans l'aéroport de Prague d'accorder ou de refuser aux passagers la permission d'entrer au Royaume-Uni. Cet accord destiné à empêcher l'immigration de personnes d'origine rom, a finalement été condamné comme discriminatoire par la justice britannique.

Source : Exils n°23, février 2013

Solidarité régionale

HCR <http://www.unhcr.fr/pages/4aae621d45d.html>

Kenya

Les évolutions politiques et sécuritaires observées dans la région, le changement climatique, et leurs conséquences sur la vie des personnes et les possibilités de subsistance devraient affecter les programmes humanitaires et les opérations pour les réfugiés au Kenya.

Le camp de Kakuma, dans le comté de Turkana, a reçu un nombre record de réfugiés originaires du Soudan du Sud pour la troisième année consécutive. Le Gouvernement du Kenya a décidé, pour des raisons humanitaires, d'accorder d'emblée (prima facie) le statut de réfugié aux Sud-Soudanais fuyant la violence qui sévissait dans leur pays. Fin août 2014, il y avait plus de 42 000 nouveaux arrivants à Kakuma.

Italie

<http://www.france24.com/fr/20150414-immigration-italie-libye-migrants-noyes-clandestins-drame-mediterran%C3%A9e>

La mer est un cimetière

Environ 400 migrants clandestins ont péri noyés dans le naufrage d'une embarcation de fortune, dimanche 12 avril 2015 en Méditerranée, alors qu'ils tentaient de gagner l'Italie à partir de la Libye, selon des rescapés.

Les gardes-côtes italiens, qui ont porté secours à 42 bateaux chargés au total de plus de 6 500 migrants dimanche et lundi, avaient annoncé lundi avoir sauvé 144 personnes et récupéré neuf corps après le naufrage de l'une de ces embarcations.

Des représentants de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et de l'ONG «Save the children» ont commencé, mardi, à interroger les 144 à 150 survivants d'un naufrage débarqués dans la matinée à Reggio Calabria (sud).

Selon Flavio Di Giacomo, porte-parole de l'OIM, les premiers éléments laissent penser que le bateau a chaviré sous l'effet du mouvement des passagers quand ils ont aperçu les secours.

France, juillet 2015

http://www.huffingtonpost.fr/2015/07/30/migrants-calais-pourquoi-grande-bretagne-eldorado_n_7901484.html

Chaque jour, ils sont des centaines à risquer leur vie pour rejoindre l'autre-côté de la Manche. Dans la nuit de mercredi à jeudi, les tentatives d'intrusion dans le tunnel se sont multipliées en dépit de l'annonce par Bernard Cazeneuve de moyens de police et de gendarmerie supplémentaires pour sécuriser la zone. Si les migrants tentent par tous les moyens de se rendre en Grande-Bretagne, c'est qu'ils y aspirent à une vie meilleure qu'en France.

L'ambassadeur britannique en France Sir Peter Ricketts a beau les prévenir sur Europe 1 que «son pays n'est pas un eldorado», c'est bien cette image qu'ils ont en tête et Calais ne représente qu'une étape, la dernière, avant de tenter l'impossible.

Les enfants aussi

Les enfants absents dans le contexte de l'exil, Pierre Duterte

Des familles détruites

Très souvent, les familles sont arrivées incomplètes du fait d'enfants laissés au pays, disparus en route, morts. L'absence de l'enfant est une douleur indescriptible et souvent indicible. Il s'instaure donc une nouvelle règle qui est le silence. Cette règle familiale s'applique aux parents, aux enfants arrivés dans le pays d'asile mais aussi aux enfants nés en exil. Parler des enfants absents met en danger. Le traumatisme de la disparition accolée à la violence et aux traumatismes vécus par les membres de la famille provoque une situation insupportable.

Hongrie, 30 juillet 2015

De nouvelles dispositions de la loi hongroise sur l'asile pourraient mettre en danger des dizaines de milliers de demandeurs d'asile fuyant la guerre et les persécutions, a déclaré Amnesty International. En pleine crise des réfugiés en Europe, le pays continue de bafouer ses obligations internationales.

La loi modifiée, qui entre en vigueur le 1er août, pourrait se traduire par une situation dans laquelle tout demandeur d'asile arrivant en Hongrie par un pays des Balkans limitrophe se verrait rejeté et renvoyé. Les autorités hongroises construisent par ailleurs une clôture de quatre mètres de haut sur 175 kilomètres de frontière avec la Serbie, afin d'empêcher le passage de réfugiés et de migrants.

« Il s'agit d'une tentative à peine voilée de la Hongrie de se soustraire aux obligations lui incombant au regard du droit international et de sa propre législation, des obligations d'assistance aux demandeurs d'asile dont le droit de se réclamer de la protection internationale est reconnu dans le monde entier », a déclaré John Dalhuisen, directeur du programme Europe et Asie centrale d'Amnesty International.

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2015/07/hungary-change-to-asylum-law-puts-tens-of-thousands-at-risk/>

Une aide précaire...

Médecins du Monde a pu mener plus de 17 000 consultations postopératoires en 2014. Au Liban et en Jordanie, la situation des réfugiés syriens s'aggrave. Leurs moyens de subsistance sont très précaires, les biens qu'ils avaient pu emporter avec eux ont le plus souvent été vendus et ils ne sont pas autorisés à travailler. Dans le même temps, l'aide qu'ils reçoivent diminue et l'accueil des pays hôtes se durcit. En Jordanie par exemple, les soins dans les centres de santé publics ne sont plus gratuits depuis le mois de novembre 2014.

<http://www.medecinsdumonde.org/A-l-international/Syrie>

La traversée

Pour les migrants, rejoindre la côte libyenne est le premier objectif. Pour les plus pauvres, le voyage pour parvenir à Tripoli peut durer jusqu'à deux ans. Mais chaque étape, gérée par différents trafiquants, est payante: franchir les frontières ou traverser certaines zones contrôlées par des milices peut leur demander de rester bloqués plusieurs mois, le temps de gagner de quoi passer.

Une fois près de la côte, la plupart des candidats doivent réunir l'argent de la traversée en effectuant des travaux mal rémunérés. La traversée coûte cher: en moyenne, chaque passager débourse entre 1000 et 2000 euros, selon un rapport de l'ONU. Une fois à bord, tout se monnaie. Sur certaines embarcations, les gilets de sauvetage sont accessibles moyennant 200 dollars, un coup de fil en coûte 300, une bouteille d'eau une centaine, rapportait le Daily Beast l'an dernier.

C'est peu de dire que ce trafic est lucratif pour les réseaux, qui n'hésitent pas à embarquer plus de passagers que les bateaux -souvent hors d'état de naviguer- ne peuvent en transporter. «Sur un bateau de pêche prévu pour 10 personnes, les trafiquants en entassent 400 à 500», explique le porte-parole des gardes-côtes de Catane.

: L'Express http://www.lexpress.fr/actualite/monde/trafic-de-migrants-en-mediterranee-gros-plan-sur-les-nouveaux-marchands-d-esclaves_1673652.html

Proposition pour une entrée par l'image...



© Amnesty International / Dario Sarmadi

Des membres d'Amnesty International forment le mot « SOS » sur une plage de Lampedusa - Juillet 2010.

**Agir avec
Amnesty International...**

Ce que demande Amnesty International

Que les migrants

- soient protégés des violences racistes et xénophobes ;
- soient protégés de l'exploitation et du travail forcé ;
- ne soient pas détenus sans raison légitime ni expulsés ;
- ne subissent aucune discrimination.

Que les réfugiés

- ne soient pas renvoyés de force dans un pays où ils risquent d'être victimes d'atteintes à leurs droits humains ;
- soient réinstallés lorsqu'ils sont en situation de vulnérabilité ;
- ne subissent aucune discrimination ;
- aient accès au travail, à un logement et à l'éducation ;
- soient autorisés à se déplacer librement et à garder leurs pièces d'identité et leurs documents de voyage.

Que les demandeurs d'asile

- soient autorisés à entrer dans un pays pour solliciter l'asile ;
- ne soient pas renvoyés dans un pays où ils risquent d'être victimes d'atteintes à leurs droits humains ;
- aient accès à des procédures de demande d'asile équitables et efficaces et, s'ils sont renvoyés dans un pays, que leur sécurité soit garantie et leur dignité respectée ;
- puissent entrer en contact avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés(HCR) s'ils en ont besoin ou le souhaitent.

<https://www.amnesty.org/fr/what-we-do/people-on-the-move/>

Chemins de l'exil : Les désillusions de l'arrivée



Au bout du voyage, les migrants découvrent souvent une réalité décevante. L'investissement financier, affectif et fantasmatique, trop grand, est difficile à compenser. Quelle que soit la régularité de leur séjour, les migrants devraient bénéficier des mêmes droits fondamentaux que tout un chacun, mais ce n'est que rarement le cas.

Ils peuvent rapidement devenir vulnérables et subir de nombreuses et graves violations de leurs droits. Ils sont exposés à l'exploitation par le travail, à des discriminations en raison de leur statut, régulier ou non, rendant difficile l'accès à des droits tels que l'éducation, la santé ou le logement.

La solidarité peut cependant jouer, les États ou les peuples peuvent se montrer accueillants et solidaires :

« *Je suis heureux, néanmoins, de constater que de nombreux pays, en particulier dans le monde en développement, continuent de garder leurs frontières ouvertes aux réfugiés. Plus de 80 % d'entre eux sont accueillis dans leur propre région, souvent dans des pays qui luttent pour répondre aux besoins de leurs propres citoyens. Nous devons fournir à ces États les moyens d'assumer cette responsabilité, y compris à travers la recherche collective de solutions.* » Antonio Guterres (Haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés), Le Monde diplomatique, juin 2012.

Pourquoi les droits des migrants sont-ils bafoués ?

En raison de leur situation administrative

Les migrants en situation irrégulière

Souvent dénommés par le terme connoté péjorativement de « clandestins », ils n'ont pas l'autorisation de vivre et travailler dans le pays d'arrivée. S'ils le font, pour survivre, ils courent des risques d'exploitation dans la mesure où ils ne feront rien pour faire valoir leurs droits, par peur d'arrestation ou d'expulsion.

Les demandeurs d'asile

Les demandeurs d'asile ont fui leur pays en raison des persécutions qu'ils y ont subies ou risquaient de subir. Présents sur le territoire d'un autre État, ils attendent qu'une décision soit rendue sur leur demande et ils ne peuvent retourner dans leur pays pour des raisons d'insécurité. Leur statut est régi par la Convention de Genève de 1951 et le Protocole de New York de 1967, mais dépend surtout de la législation interne des États qui les accueillent. Dans le contexte actuel d'un contrôle important des migrations, ces personnes peuvent être détenues, refoulées ou renvoyées avant que leur demande ne soit correctement examinée. Il arrive que des personnes persécutées dans leur pays y soient renvoyées, sans considération pour les risques encourus.

Les demandeurs d'asile déboutés

Si leur demande d'asile est rejetée, les demandeurs d'asile déboutés sont souvent dans l'impossibilité de retourner dans leur pays en raison des risques pour leur vie ou d'une impossibilité pratique ou légale. Ils restent alors dans le pays d'arrivée et se retrouvent en situation irrégulière. Eux aussi peuvent se retrouver dans des prisons ou des centres de rétention de ce pays en cas de contrôle dévoilant leur absence de statut.

Les réfugiés ayant obtenu le statut de réfugiés

Leur situation est en théorie sécurisée, mais ils peuvent subir différentes discriminations dans le pays d'accueil. Un retour dans le pays d'origine leur est désormais impossible. En outre, la situation varie selon les lieux : malgré la convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés, les États restent libres de leur politique d'immigration et d'accueil, il n'y a pas de procédure unique internationale.

En raison de la xénophobie, du racisme, de la discrimination

- La crise économique et sociale conduit souvent à des attitudes de repli, de méfiance, voire de rejet. Les fantasmes du « voleur de pain » ou du « plombier polonais » peuvent resurgir à tout moment.
- L'exploitation des peurs, entre autres par des déclarations publiques, et l'utilisation des migrants, quels que soient leurs statuts, comme boucs émissaires, alimentent la discrimination, le racisme et la xénophobie.
- Les migrants, les sans-statut, certains étrangers, sont fréquemment perçus comme des envahisseurs, des délinquants, des fraudeurs.

Ces considérations conduisent trop souvent au non-respect de leurs droits fondamentaux comme le droit à la liberté de circulation ou à la sécurité. C'est souvent la cause de leurs difficultés pour trouver du travail, un logement, ou même scolariser leurs enfants.

La discrimination à l'égard des femmes rend celles-ci encore plus fragiles et susceptibles de se trouver confrontées à des situations où elles sont soumises à une forme d'esclavage domestique ou sexuel.

Ce qui en découle

- Une insécurité matérielle : une grande proportion de migrants vit dans la misère ou dans la pauvreté. Même officiellement acceptés dans leur nouveau pays, ils ont des conditions de logement plus difficiles. La pauvreté a des répercussions sur l'alimentation, la scolarisation.
- Une insécurité sociale : les expulsions forcées des campements de migrants ont des répercussions négatives sur la santé et la scolarité des enfants. Le non-respect des droits des migrants par les États conduit à des situations illégales, inacceptables, et souvent à une grande détresse des personnes.
- Une nécessité de faire ses preuves, plus que quiconque : ceci peut d'ailleurs avoir un effet stimulant, mais génère aussi davantage d'anxiété.
- Une ambivalence par rapport au pays d'origine : souvent, ils n'osent pas avouer leurs conditions de vie à leurs proches restés au pays et ils s'installent dans le mensonge. Il leur devient même difficile de déconseiller l'exil à d'autres, au risque d'avouer leur propre désillusion.
- Une double appartenance : deux nationalités, deux pays, deux cultures, ce peut être une richesse extraordinaire ou, selon, un déchirement, un renoncement.
- Un appauvrissement des pays d'origine quand leurs forces vives se mettent au service d'autres pays.

Que faire ?

Agir par la loi

- Faire pression sur les gouvernements pour qu'ils veillent à l'application des lois du droit international et du droit européen. Dès lors que ces personnes sont victimes de discriminations, de persécutions ou de violences, les États sont responsables de leur protection, qu'il s'agisse de réfugiés, de demandeurs d'asile, de migrants en situation régulière ou non ou de déplacés à l'intérieur de leur pays.
- Les textes internationaux protègent en théorie (voir les textes page 6).
- Agir sur les politiques dans les pays d'accueil en particulier par recours à la justice internationale. Ainsi la Cour européenne des droits de l'homme a condamné l'Italie le 23 février 2012 pour refoulement en mer de migrants et demandeurs d'asile. La Cour a déterminé que l'Italie avait porté atteinte à la Convention européenne des droits de l'homme en exposant ces migrants au risque d'être soumis à des mauvais traitements en Libye et d'être renvoyés en Érythrée et en Somalie. Le refoulement est contraire à l'interdiction internationale de renvoyer les personnes dans des pays où elles risquent d'être victimes de violations des droits humains.

Agir par l'éducation

L'éducation aux droits humains est un levier pour aider les nouveaux arrivants :

- Faire connaître les droits de chacun (dans son pays, le pays d'accueil, à l'international...).
- Faire évoluer les comportements par la prise de conscience de ses possibilités pour les faire émerger.
- Faire agir pour ses droits et ceux des autres, devenir acteur de sa vie.

Pour les populations des pays d'accueil, l'éducation aux droits humains permet de :

- Sensibiliser aux problèmes des migrants, par exemple faisant se rencontrer les différentes communautés.

- Informer sur les possibilités d'action en faveur des personnes déracinées.
- Lutter contre les préjugés et les stéréotypes.

Agir collectivement

Amnesty International travaille avec d'autres organisations non gouvernementales pour protéger les droits des réfugiés, des personnes déplacées, des demandeurs d'asile et des migrants. En France, elle est membre de la CFDA, Coopération française pour le droit d'asile, collectif d'une vingtaine d'associations qui poursuivent le même but d'aide aux exilés (ACAT, CIMADE, LDH, MRAP, Primo Levi, Secours Catholique...).

Focus

La CFDA pose 10 conditions minimales pour que l'asile soit un droit réel

1. Le principe de non refoulement garanti par l'article 33 de la Convention de Genève de 1951 doit être respecté pour toute personne en quête de protection.
2. Les États membres de l'Union européenne ne peuvent se dédouaner de leurs engagements internationaux en externalisant l'examen des demandes d'asile.
3. La révision du système Dublin II et le choix du pays d'asile par le demandeur.
4. Le principe d'admission au séjour provisoire des demandeurs d'asile doit être respecté.
5. Garantir les conditions pour un examen de qualité des demandes de protection.
6. Une procédure d'asile simple et garantissant les droits du demandeur.
7. La prise en compte des risques encourus par les déboutés du droit d'asile en cas de retour dans leur pays.
8. Des conditions de vie digne pour les demandeurs d'asile.
9. Le maintien de la liberté de choix pour l'hébergement.
10. Le respect des droits des personnes protégées.

cfda.rezo.net

Focus

OFPPRA et CNDA

OFPPRA

Dans le cadre de la réforme du droit d'asile, réalisée par la loi du 10 décembre 2003 et le décret du 14 août 2004, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPPRA) est à présent le seul guichet de la demande d'asile. À ce titre, les demandeurs peuvent désormais bénéficier, au terme d'une instruction unique par les officiers de protection de l'OFPPRA, soit du statut de réfugié au sens des dispositions de la Convention de Genève et du préambule de la Constitution, soit de la protection subsidiaire, notion introduite dans le droit français pour s'appliquer à des personnes dont la situation ne relève pas du statut de réfugié mais qui sont exposées dans leur pays à des menaces graves nécessitant l'octroi d'une protection, selon les termes de l'article 2 de la loi du 10 décembre 2004.

www.ofppra.gouv.fr

CNDA

La CNDA, juridiction administrative spécialisée a une compétence nationale pour statuer en premier et dernier ressort sur les recours formés contre les décisions du directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPPRA) sous le contrôle du Conseil d'État, juge de cassation.

La CNDA est une juridiction de plein contentieux où le juge, lorsqu'il estime devoir annuler la décision de refus, substitue sa propre décision à la décision administrative de l'Office en reconnaissant à une personne le statut de réfugié ou en lui accordant la protection subsidiaire.

Source : www.cnda.fr

Jordanie - Syrie

<http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/Refugies-et-Migrants/Actualites/Jordanie-la-detresse-des-refugiees-syriennes-du-camp-de-Zaatari-10130>

Victimes de viol

De nombreuses femmes et jeunes filles ont quitté la Syrie pour trouver refuge en Jordanie, en partie pour fuir les risques de viols et d'agressions sexuelles. Ces femmes courent toujours le danger de subir des violences sexuelles dans le camp de réfugiés de Zaatari en Jordanie.

Les équipes d'Amnesty International ont rencontré des centaines de réfugiés. La plupart des Syriennes réfugiées interrogées dans les camps ont affirmé que la principale raison de leur départ était la crainte des viols et des agressions sexuelles.

Détention à Chypre

<http://www.amnesty.fr/Presse/Communiqués-de-presse/Chypre>

Des centaines de migrants et de demandeurs d'asile sont couramment placés en détention par les autorités chypriotes en charge de l'immigration ; ils restent détenus dans des conditions proches de la prison pendant de longues périodes dans l'attente de leur expulsion. Parmi eux figurent des réfugiés syriens et des femmes séparées de leurs jeunes enfants.

Les éléments recueillis par les chercheurs d'Amnesty International lors d'une récente mission à Chypre montrent que les autorités utilisent de manière abusive les lois de l'Union européenne (UE), pratiquant la détention automatique des migrants et des demandeurs d'asile sans appliquer les garanties requises, qui prévoient que la détention ne doit intervenir qu'en dernier recours. Cette pratique est aussi contraire au droit international.

Migrants au Qatar

<http://www.amnesty.fr/CP-Les-reformes-se-font-attendre-au-Qatar-alors-que-les-droits-sont-bafoués-dans-le-cadre-des-prepar-15202>

Les espoirs de réels progrès s'estompent rapidement, écrit Amnesty International dans un nouveau rapport publié jeudi 21 mai 2015.

Au cours des 12 derniers mois, peu de choses ont changé au niveau de la loi, de la politique et de la pratique pour les 1,5 million de travailleurs migrants au Qatar, qui demeurent à la merci de leurs parrains et de leurs employeurs.

Sur des questions cruciales comme le permis de sortie, la restriction en matière de changement d'employeurs induite par la kafala (système de parrainage), la protection des employés de maison et la liberté de former ou de rejoindre un syndicat, on ne constate pas la moindre avancée.

France, 21 juillet 2015

<http://www.leparisien.fr/bobigny-93000>

Evacuation du Camp rom de la Folie, à Bobigny

« Certains sont partis à Montreuil ou dans l'aire d'accueil de Bobigny et d'autres ont simplement dormi dans leur voiture », explique Baptiste Pascal d'Audaux, membre de l'Aset 93, une association d'aide à la scolarisation des enfants tsiganes. » Pour l'instant, nous aidons les personnes âgées et les familles avec enfants qui n'ont aucune solution. » Mardi après-midi, la trentaine d'habitants encore présents à proximité du camp devait se rendre au parc de la Villette, à Paris.

Divergences Nord Sud

« L'institution de l'asile est aujourd'hui menacée par des conceptions qui s'opposent. Des signes montrent qu'on a affaire à deux systèmes parallèles : un système d'asile dans le monde du Nord, et un système de réfugiés dans les pays du Sud. (...) La pratique de l'asile est pleine de contradictions qui nuisent aussi à l'intégrité du système de protection internationale des réfugiés. Les États montrent des divergences sur la manière d'apprécier les besoins en matière de protection et, parmi les pays d'accueil les plus importants dans le monde en développement, nombreux sont ceux qui ont recours aux procédures *prima facie*, tandis que les pays développés utilisent plutôt les procédures individuelles. »

Source : <http://www.unhcr.fr/4fc7257d9.pdf>

Focus

Les solutions

Les solutions individuelles

- Le retour librement consenti : les réfugiés et les déplacés internes se déplacent encore après leur retour. De nombreux réfugiés gagnent les zones urbaines ou de nouvelles communautés ou repartent de leur pays.
- L'intégration locale : elle finit par opérer lorsque les réfugiés vivent dans le pays d'accueil depuis des années ou quand ils y sont nés.
- La réinstallation : outil efficace pour protéger les réfugiés en danger, mais le nombre de places disponibles ne peut contribuer de manière significative aux solutions durables.

Les stratégies globales

« Il est nécessaire de relier les solutions concernant les réfugiés aux efforts plus larges de consolidation de la paix et de développement. La consolidation de la paix est un processus multidimensionnel. (...) La sécurité et la stabilité sont des conditions préalables aux solutions durables. »

Source : <http://www.unhcr.fr/4fc7257d9.pdf>

Focus

Mineur ou majeur ?

L'âge d'un migrant peut être déterminant pour son avenir et l'évaluation inexacte d'un âge peut avoir des conséquences dramatiques. S'il est considéré comme un adulte, le jeune migrant risque d'être rapidement placé en rétention et expulsé. Bon nombre de jeunes migrants arrivent sans passeport, carte d'identité ou acte de naissance. Les autorités compétentes en matière de migration soupçonnent alors que certains d'entre eux se disent plus jeunes qu'ils ne le sont réellement pour bénéficier d'un traitement respectueux des droits de l'enfant.

[...] Plusieurs États européens, dont la Suède, les Pays-Bas, la France et l'Allemagne, effectuent ainsi des contrôles à l'aide de rayons X. Les radiographies de la main, du poignet ou des dents comparées à des tableaux normalisés permettent de déterminer « l'âge osseux » de la personne mais cette méthode est de plus en plus contestée par des médecins spécialisés. Elle n'est en effet pas suffisamment précise (la marge d'erreur est de 2 à 3 ans) et soumet les intéressés à des radiations inutiles, sans intérêt thérapeutique et dans un but purement administratif.

Pour le Commissaire, il importe que les techniques d'évaluation de l'âge respectent la culture, la dignité et l'intégrité physique de l'enfant. L'évaluation de son âge doit être réalisée par un groupe pluridisciplinaire d'experts indépendants, à partir de l'appréciation combinée de sa maturité physique, sociale et psychologique. Ces experts devraient tenir compte du fait que certaines évaluations physiques risquent d'être traumatisantes ou éprouvantes pour les nerfs d'un enfant qui peut avoir été victime de violences physiques ou sexuelles. Il convient enfin que l'intéressé puisse faire appel de la décision rendue par le groupe d'experts ou demander la révision de l'évaluation effectuée.

Source : Conseil de l'Europe, *Carnet des droits de l'homme*, Thomas Hammarberg, août 2011.
L'assemblée parlementaire le 13 avril 2011



© Pierre-Yves Brunaud pour AIF

Exilés afghans dormant sous le kiosque à musique du jardin Villemin, à Paris.
Février 2009.

**Agir avec
Amnesty International...**

Un bateau-pétition pour mobiliser

Entre 1988 et 2014, plus de 21 000 personnes sont mortes en Méditerranée. Pour alerter et interpellier les autorités et l'opinion publique, AIF a initié une opération d'envoi de « petits bateaux » pliés en origami et porteurs du message « Protéger les migrants avant de protéger les frontières ». 56 groupes et 45 antennes jeunes d'AIF ont relayé cette opération partout en France : au total, 6 000 petits bateaux ont été recueillis. Ils ont été embarqués sur une réplique grand format déposée au petit matin du 3 juin 2014 devant le ministère de l'Intérieur.

Au-delà du message des citoyens mobilisés et informés, AIF a accompagné cette remise de recommandations précises aux autorités en vue du conseil Justice et Affaires intérieures de l'UE qui se tenait deux jours plus tard au Luxembourg, avec la question migratoire pour ordre du jour.

Un plaidoyer payant au niveau national

AIF a aussi intensifié son plaidoyer pour que ses recommandations sur les droits des migrants soient connues du plus grand nombre d'intervenants sur les politiques migratoires. 163 députés, sénateurs ou membres des ministères concernés ont été prioritairement contactés. En septembre 2014, la parution d'un des rapports de la campagne « SOS Europe » a été prolongée par l'envoi ciblé à des parlementaires européens français d'un dossier apportant des orientations concrètes pour mettre un terme aux tragédies qui se déroulent aux frontières de l'Europe.

Contre le danger de mort auquel les migrants sont confrontés, et contre les mauvais traitements auxquels ils sont soumis en Grèce, une pétition ayant recueilli 95 000 signatures en Europe, dont 17 670 en France, a été remise le 29 avril 2014 au ministre grec de l'Ordre public. AIF a par ailleurs pris part aux travaux de la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale, dans le cadre de son rapport sur les politiques européennes de lutte contre l'immigration irrégulière. Une délégation d'AIF a été auditionnée en décembre pour apporter ses préconisations en matière de politique migratoire européenne, mais aussi sur les opérations de secours en mer ou sur le mandat de l'agence Frontex, chargée de surveiller les frontières de l'UE. Le rapport de cette commission, rendu public en février 2015, tient largement compte des recommandations formulées par AIF et fait une mention inédite du respect des droits humains sur ces questions.

Chemins de l'exil : Pour en savoir plus



Voici quelques outils, documents, ouvrages ou sites qui vous permettront d'enrichir vos connaissances, d'approfondir certains points relatifs aux problématiques abordées dans ce document et ainsi, d'aller plus loin.

*Les articles marqués par * sont disponibles sur <http://www.boutique.amnesty.fr>*

À lire

- **Mauritanie. Personne ne veut de nous. Arrestations et expulsions collectives de migrants interdits d'Europe**, AFR 38/001/2008 - juillet 2008.

Depuis 2006, des milliers de migrants, accusés de tenter de se rendre irrégulièrement aux Îles Canaries (en Espagne) depuis la Mauritanie, ont été arrêtés puis renvoyés vers le Mali ou le Sénégal sans aucun droit de recours pouvant remettre en cause cette décision devant un organe judiciaire... Rapport public téléchargeable sur <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR38/001/2008/fr>

- **Rapport 2012 d'Amnesty International sur la situation des droits humains dans le monde, chapitre « Libye »** : à consulter sur <http://www.amnesty.org/fr/region/libya/report-2012>
- **Nous sommes étrangers, nous n'avons pas de droits. La plaie des réfugiés, demandeurs d'asile et migrants en Libye**, MDE 19/020/2012 - novembre 2012.

Dans un climat dominé par le désordre et la xénophobie, les étrangers sans papiers en Libye courent constamment le risque d'être exploités, placés arbitrairement en détention illimitée dans des conditions éprouvantes, et roués de coups. Malgré cette situation, l'Union européenne cherche à tout prix à empêcher ces étrangers d'atteindre l'Europe, même lorsqu'ils fuient la guerre et la persécution... Rapport public téléchargeable sur <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE19/020/2012/fr>

- **S.O.S. Europe. Les droits humains et le contrôle de l'immigration**, EUR 01/013/2012 - Juin 2012.

Cherchant à prévenir l'« immigration clandestine » depuis l'Afrique vers l'Europe, certains pays européens mettent en place des mesures extraterritoriales de contrôle aux frontières. Les États ont signé des accords leur permettant d'intercepter des bateaux en mer et de renvoyer les passagers vers l'Afrique, alors qu'ils risquent d'y subir de graves violations des droits humains... Rapport public téléchargeable sur <http://www.amnesty.org/en/library/info/EUR01/013/2012/fr>

- **La mer est un cimetière pour les migrants**

Document en ligne sur <http://www.amnesty.fr/AI-en-action/Personnes-deracinees/Migrations-et-droits-humains/Actualites/La-mer-est-un-cimetiere-pour-les-migrants-8437>

- **Nous ne sommes en sécurité nulle part - les Tawarghas en Libye** – MDE 19/007/2012 - juin 2012

Rapport public téléchargeable sur <http://www.amnesty.fr/AI-en-action/Personnes-deracinees/Migrations-et-droits-humains/Actualites/La-mer-est-un-cimetiere-pour-les-migrants-8437>

- **Réfugiés-un scandale planétaire - 10 propositions pour sortir de l'impasse** - coédition Autrement, 2011 (réf 571 156) (*)
- **Les réfugiés**. TDC n°1028 du 15 janvier 2012. CNDP (en partenariat avec AIF et UNHCR).
- **Les Mohammed, mémoire d'immigrés** - BD - Yamina Benguigui – coédition Sarbacane - (réf 571 105) (*)
- **Dernière solution : fuir ! Être réfugié politique aujourd'hui**. M. Zamora, Syros/Amnesty International, 2006 - (réf 570.607). adolescent (*)

La liberté politique est loin d'être acquise dans tous les pays ! Pour comprendre pourquoi il est fondamental de conserver cet acquis...

- **Un travailleur immigré raconte ses aventures**. Mendès, Carfa- L'Harmattan. 2010.
- **15 ans, clandestine : le journal d'une enfant sans-papiers**. Loriane K.- J'ai lu. 2010.

- ***Là où vont nos pères***, Shaun Tan. B.D. -Dargaud Édition 2007.
- ***Immigrants***. 13 témoignages, 13 auteurs de BD et 6 historiens.- C.Dabitch et Collectif. (réf 571 159). Futuropolis. 2010. (*)

À voir

- ***La Pirogue***, réalisé par Moussa Touré - 87 minutes

Huis-clos en mer au sein d'une frêle embarcation que des migrants empruntent pour rejoindre l'Espagne et l'Europe. Ce film est désormais disponible en DVD.

- ***Ceuta, douce prison***, documentaire de 90 minutes réalisé par Jonathan Millet et Loïc H. Rechi et soutenu par Amnesty International France.

Il s'attache aux pas de Simon, de Iqbal, de Hakim et de plusieurs autres migrants coincés à Ceuta, enclave espagnole au nord du Maroc, entre Afrique et Europe, entre mer et mur... (site du documentaire : <http://www.ceuta-douce-prison-le-film.com/>)

- ***Welcome*** de Philippe Lioret - 1h50

Ce film raconte l'histoire de Bilal, un jeune Kurde irakien de 17 ans qui cherche à rejoindre son amoureuse, Mina, en Angleterre...Un dossier pédagogique est proposé sur <http://www.amnestyinternational.be/jeunes/spip.php?article1963>

- ***Closed sea*** de Stefano Liberti, Andrea Segre - 50mn

Un reportage sur des migrants renvoyés de force par l'Italie en Libye. Le documentaire relate également le cas Hirsi, affaire jugée par la Cour européenne des droits de l'homme.

À visiter

- Amnesty International : www.amnesty.org
- Amnesty International France : www.amnesty.fr

À la page EDH (mobilisez-vous – éduquez), vous trouverez des fiches pédagogiques liées à des thèmes précis, des documents de référence (« Regard sur », fiche mémo, livrets), un livret pour le Marathon des signatures 2012 et surtout la campagne 2013 « 12 personnes en danger », avec des pistes pédagogiques. Des propositions vous sont données pour traiter un des cas ou plusieurs ensemble.

Vous pourrez également consulter les pages <http://www.amnesty.org/fr/refugees-and-migrants> - <http://www.whenyoudontexist.eu/> et toutes les pages concernant les différentes problématiques directement accessibles depuis www.amnesty.fr

- Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)

Avec en particulier : http://www.echr.coe.int/NR/rdonlyres/B3FA0B5C-7A72-423C-8703-255DA7AD75F2/0/FICHES_Expulsions_et_extraditions_FR.pdf

- UNHCR : www.unhcr.org

À noter le film d'animation de l'UNHCR qui montre les obstacles rencontrés par un réfugié. <http://www.enversetcontretout.org/>

- <http://www.lmg.ulg.ac.be> (Laboratoire de méthodologie de l'Université de Liège)

- Migreurop : www.migreurop.org

- Cimade : www.cimade.org

- France Terre d'asile : www.france-terre-asile.org

- Conseil européen sur les réfugiés et les exilés (ECRE) : www.ecre.org/

- Forum réfugiés : www.forumrefugies.org/

- OFPRA : www.ofpra.gouv.fr

- www.enversetcontretout.org : Jeu interactif et Guide de l'enseignant très riche.

- Coordination française pour le droit d'asile : www.cfda.rezo.net

- Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers : www.anafe.org

- <http://www.forumrefugies.org/fr> : site dédié aux demandeurs d'asile et très riche en renseignements, en témoignages.

- <http://www.mediapart.fr/content/immigration-trois-films-danimation-contre-les-idees-recues> : trois courtes animations sur les migrants et les idées reçues.

- <http://www.monde-diplomatique.fr/>

Chemins de l'exil : Pistes pédagogiques



Le projet autour de la course solitaire – solidaire de Louis Mauffret a permis des rencontres avec des classes de tous niveaux et la production d'affiches dont un grand nombre a été exposé à Saint-Brieuc lors de l'AG d'Amnesty International France en juin 2014. La remise des prix a été faite par le navigateur.

Ce livret fonctionne en deux temps :

- Pages 8 à 25 : le parcours de l'exil, depuis les raisons du départ jusqu'aux désillusions de l'arrivée.
- Pages 26 à 34 : quelques propositions pour en savoir plus et des pistes pédagogiques.

Rappel

Toute intervention doit être préparée en amont avec l'éducateur. Les thèmes abordés peuvent être sensibles pour certains élèves ou étudiants, il faut y réfléchir avec l'éducateur. De même, une évaluation et un suivi sont souhaitables.

Les pistes pédagogiques sont proposées ici pour des adolescents et de jeunes adultes. Elles peuvent se concentrer sur une seule partie des chemins de l'exil (raisons du départ, dangers du voyage ou désillusions de l'arrivée) ou considérer l'exil comme un tout. Elles demandent parfois un peu de matériel, mais le mieux est de partir des réactions des participants, de leurs connaissances, de leur questionnement.

Ces pistes sont transversales et concernent de nombreuses disciplines d'enseignement du domaine secondaire ou universitaire (littérature, histoire, géographie, sciences économiques, langues étrangères, instruction civique, déontologie professionnelle, droit public et droit privé, santé physique et mentale...).

Objectifs

- Se sensibiliser : prendre conscience des difficultés rencontrées par des personnes arrivant dans un pays étranger pour essayer d'y trouver asile ou de quoi vivre.
- Acquérir des compétences : s'approprier les concepts et le vocabulaire nécessaire pour discuter de façon adéquate du sujet (réfugié politique/économique, immigré, immigration, émigration, demandeur d'asile, clandestin, sans papiers, ...).
- S'adapter à ces nouvelles connaissances : se rendre compte de la complexité de la question des migrations de population.
- Agir pour les droits humains: voir l'ensemble des pistes

Entrée en matière : appréhender l'exil dans sa globalité

Elle peut se faire de plusieurs manières.

Entrée par l'image

- Afficher un poster ou projeter une photo d'un grand groupe de réfugiés en exil (en fonction de l'actualité) et susciter des questions.
- Réponses aux questions : faire préciser les causes possibles du départ, les lieux représentés, les possibles lieux de départ. Formuler des hypothèses sur l'itinéraire, les attentes...
- Exploitation : synthèse de ces interrogations-hypothèses avec le groupe. Faire dessiner le voyage qui pourrait être emblématique de cette synthèse (par exemple, un Libyen vers l'Europe via Lampedusa ou un Tchétchène vers la Grande-Bretagne via les Alpes).
- Ce voyage servira de base aux activités suivantes (voir plus bas).

Entrée par un support plus important, tel qu'une exposition

- Par exemple, l'exposition permanente *Repères* refondue en juillet 2014 au musée de l'histoire de l'immigration, Porte Dorée (<http://www.histoire-immigration.fr/musee/l-exposition-permanente>) ou les expositions temporaires comme *Frontières* à la Cité nationale de l'immigration, à Paris, et beaucoup d'autres en régions. À Lyon, le CHRD (Centre d'histoire de la résistance et de la déportation) présente son exposition *Migrants* de novembre 2015 à mi 2016. <http://www.chrd.lyon.fr>
- Au cours d'une visite, et particulièrement si le thème en est l'exil, on voit des images, des objets, des documents, on écoute ou on lit des textes, des commentaires, des explications, on rencontre des personnes, des idées, des histoires, des sentiments, on s'étonne, on s'interroge.
- Après la visite : ensemble ou par petits groupes, les jeunes font la synthèse de ce qu'ils ont vu, entendu. Une facilité : organiser les remarques en causes – conséquences – solutions, ou bien par thèmes.
- Exploitation : voir les activités suivantes.

Entrée par un questionnaire

- Animation d'une séquence idées reçues/réalité comme « la France est le pays qui abrite le plus grand nombre de réfugiés ». À démentir par les chiffres.
- Voir questions et réponses sur le site de l'UNHCR (<http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/search?page=&comid=4b28aced6&keywords=FAQ>)
- On peut également s'aider des différents petits guides publiés par la CIMADE comme le *Petit guide pour lutter contre les préjugés sur les migrants*, ou *Petit guide pour comprendre les politiques migratoires européennes*. (<http://www.lacimade.org/publications?category=Petits+guides&page=1>)
- Lancer le débat en présentant l'application CALM, un réseau d'hébergement de réfugiés chez l'habitant, inspiré de AirBnB (<http://www.ladn.eu/actualites/appli-pour-aider-migrants,article,27431.html>)
- Comme dans chaque approche, on passe à la synthèse puis à d'autres activités.

Entrée par la lecture

- En amont avec l'enseignant / l'éducateur, prévoir la lecture d'un livre (ou d'extraits) comme :
 - *L'Homme aux sandales de caoutchouc*. Yacine KATEB. Éditions du Seuil, 1970-Théâtre
 - *Le Gone du Chaâba*. Azouz Begag. Éditions du Seuil, 1986, roman autobiographique,
 - *Les Ritals*, François Cavanna ,
 - *Le Long Voyage*. L.Sciascia (le voyage d'émigrés italiens clandestins vers les États-Unis) et beaucoup d'autres....
 - *Venus d'ailleurs*. Paola Pigani, Éditions Liana Levi, 2015 (La reconstruction d'un frère et une soeur qui arrivent à Lyon après avoir dû quitter le Kosovo en 2001, un exil entre adaptation et nostalgie).
 - *15 ans, clandestine le journal d'une enfant sans-papiers*. Loriane K. Éditions J'ai lu - 2010

Certains livres abordent le sujet des migrants sous un angle un peu plus humoristique mettant en lumière l'absurdité de certaines situations:

- BD *Petit Manuel du parfait réfugié*. Mana Neyestani, Editions ça et là, 2015
- *L'extraordinaire voyage du fakir qui était resté coincé dans une armoire Ikea*. Romain Puértolas, Editions Le Dilettante, 2013
- Voir les Lire et faire lire de la commission EDH qui présentent des romans, BD et essais sur le thème des migrants, de l'exil.
- À partir des informations, des émotions, des interrogations des jeunes, passer à la deuxième étape (voir plus bas).

Entrée par un film

- Visionner avec les jeunes *Welcome, Persépolis, Pour un instant la liberté...*, en entier ou en extraits.
- Les documentaires ou films documentaires sont une autre manière de rentrer dans les parcours et la réalité de migrants comme par exemple *La Nuit remue* de Bijan Anquetil; *Jaurès* de Vincent Dieutre, *Les Messagers* d'Hélène Crouzillat, *Qu'ils reposent en révolte* de Sylvain George, *Ceuta Douce Prison* de Jonathan Millet, *L'escale* de Kaveth Bakhtiari.
- La Cimade met à disposition des court-métrage réalisés avec des enfants en collaboration avec les associations toulousaines Trombone et Cumulo Nimbus http://www.lacimade.org/agir/agir/rubriques/258-sensibiliser?page_id=5192

- Terre d'Asile a mis en ligne le reportage sur Chambon-le-Château, un village qui accueille des réfugiés pour lutter contre la désertification. <http://www.france-terre-asile.org/component/flexicontent/124-slider/10291-quand-la-lozere-offre-lasile>
- Faire choisir à des petits groupes de jeunes un thème du film. Par exemple, pour *Welcome* : les itinéraires des migrants, les moyens de transport, le rôle de la police, la solidarité entre migrants, les réactions des habitants...
- Chaque groupe expose aux autres, à partir des idées et images du film, un topo sur le thème en général.
- On passe ensuite aux activités suivantes.

Après l'entrée en matière : prendre conscience du vécu des exilés

Réalisation d'une exposition

- À partir des matériaux réunis précédemment, ou d'une recherche spécifique. On peut s'appuyer par exemple sur les témoignages cités par le site du Haut Commissariat aux Réfugiés (<http://www.unhcr.fr/pages/4aae621d2ce.html>) ou les témoignages de la Cimade, certains audio (<http://www.lacimade.org/publications?category=témoignages> ; http://www.lacimade.org/agir/agir/rubriques/258-sensibiliser?page_id=5222).
- Terre d'asile donne la parole aux migrants dans sa lettre 70 <http://www.france-terre-asile.org/lettre-de-l-asile-70/index.html#p=1>
- Déterminer le public à qui elle est destinée, ce que l'on a envie de montrer, construire le projet et le réaliser, évaluer sa réussite par rapport au thème choisi.
- Parmi les thèmes possibles : des parcours individuels, une carte du monde avec les mouvements migratoires, les strates de migrants qui constituent la population française, les causes des déplacements de population, les migrants et les politiques migratoires à travers le dessin de presse...

Se projeter en tant que réfugié ou migrant à travers le jeu

Jeu en ligne de L'UNHCR

L'UNHCR (Haut commissariat aux réfugiés) a développé un jeu en ligne à partir de 13 ans (<http://www.enversetcontretout.org>).

Il permet d'expérimenter la vie d'un réfugié. Un guide à destination des éducateurs est disponible sur le lien suivant : <http://www.enversetcontretout.org/teachersupervision/fr/index.html>.

Il propose des exemples d'exercices pour compléter les chapitres du jeu ainsi que des propositions de thèmes à discuter en groupe.

Le jeu « Le parcours du migrant » conçu par La CIMADE

Il permet de suivre six personnes dans leur voyage vers un ailleurs problématique (<http://www.lacimade.org/agir/agir/rubriques/258-sensibiliser>).

Les éléments du jeu sont téléchargeables en ligne pour une utilisation directe.

En s'inspirant de ce jeu, Le parcours du migrant, réaliser en les jouant les situations rencontrées. Par ailleurs, on peut créer un parcours « physique » en partageant le travail de diverses équipes :

- La première cherche à organiser le départ en tenant compte des obstacles, difficultés de tout ordre.
- La deuxième se consacre au voyage lui-même.
- La troisième aux formalités et obstacles dans le pays d'accueil.

Chaque équipe joue ensuite les situations en se partageant les rôles. Après ces représentations, chacun récapitule ce qu'il a appris, ressenti, compris...

Objectif final : prendre conscience de la complexité de la question des migrations de population.

Un jeu mis en place par Amnesty Slovaquie

Une autre source d'inspiration pour la création d'un jeu est celui mis en place par Amnesty Slovaquie dans le cadre de la campagne SOS Europe. (<https://www.amnesty.org/fr/latest/education/2015/08/roll-the-dice-could-you-make-it-as-a-refugee/>)

Ce jeu de rôle et de hasard oblige les joueurs à se confronter aux situations que subissent les réfugiés. Il permet de se rendre compte de la difficulté des décisions ainsi que du coût économique et humain des parcours de migrants.

Le jeu se base sur 4 cas différents, qui peuvent évoluer selon une infinité de possibilités selon la chance des dés ou les décisions des joueurs.

Voici un exemple

«Vous êtes journaliste et militant défenseur des droits des personnes LBGTI, poursuivi dans votre pays en raison de votre travail. Vous êtes en fuite et vous vous cachez de la police dans l'espoir de quitter le pays pour ne pas être emprisonné... Si vous étiez dans cette situation, que feriez-vous maintenant ?»

Le joueur lance les dés et avance. La case suivante indique :

« La police arrive chez vous et vous devez vous échapper rapidement. Vous avez 15 secondes pour décider : qu'emmenez-vous ? »

L'organisation de jeux de rôle ou de spectacle vivant

Elle permet d'approfondir quelques situations par les jeunes, qui doivent décider s'ils partent ou s'ils restent et jouer, dialoguer, argumenter selon cette décision.

Tirer les situations des sources précédentes (films, livres, documentaires, articles, témoignages...)

Exemples

- Boko Haram est aux portes de votre village Nigérian. Tout le monde fuit les attaques, vous entendez les mitraillettes. Vous avez 15 ans, vous êtes seul(e) avec votre mère. Votre voisin propose un dernier espace dans sa voiture. Votre mère veut que vous y montiez, malgré le risque de se perdre de vue. Que faites-vous?
- Vous avez 20 ans. Vous vivez depuis que vous avez 6 ans dans le camp de réfugiés Kharaz au Yémen. Vos parents ont dû fuir la Somalie lors de la guerre civile. La situation en Somalie reste précaire. Vous êtes sur la liste d'attente pour profiter du programme du UNCHR de réinstallation dans un pays tiers mais vous n'avez aucune certitude sur les délais. Un ami vous propose de partir avec des passeurs pour rejoindre l'Angleterre. Que faites-vous?
- Vous êtes Ukrainien, vous avez dû partir de Donetsk suite aux violents conflits entre pro-ukrainiens et pro-russes. Cela fait plus de 6 mois que vous vivez chez votre cousin avec vos 2 enfants. Vous sentez une tension entre les deux familles. Déplacé dans votre propre pays, vous n'avez pas le statut de «réfugié». Vous pourriez faire appel à une ONG pour trouver un logement gratuit. Cependant l'aide régionale est de seulement 33 euros par personne et vous n'avez toujours pas trouvé de travail pour nourrir votre famille. Que faites-vous?
- Vous êtes maire d'un village du Bangladesh, les inondations sont de plus en plus courantes. Vous faites partie des villes qui disparaîtront sous le niveau de la mer si le réchauffement climatique n'est pas limité. Vous, vos enfants, vos voisins seront sans doute des «réfugiés climatiques». Quelles actions pouvez-vous mettre en place pour prévenir la situation et «limiter les dégâts»?
- Vous êtes avocat à DAMAS en Syrie, en 2011 la guerre éclate. Vous avez un niveau de vie élevé, un appartement avec piscine à disposition en plein centre-ville, mais les bombardements menacent la ville. Vous pouvez demander refuge en France, vous y avez une sœur. Les demandeurs d'asile reçoivent une aide mensuelle de 120 euros par personne le temps de l'instruction du dossier. Elle peut durer plus d'un an. Êtes-vous prêt à sacrifier votre carrière et laisser toute votre vie pour avoir un statut de demandeur d'asile dans un pays étranger ?
- Vous êtes enseignant, votre passion est de conduire les enfants à raisonner et à avoir un regard critique. Mais le régime politique de votre pays ne permet pas d'exprimer son désaccord, vous risquez la prison à vie. Suite à la parution d'un article sur votre blog, vous apprenez que vous êtes surveillé par la police. Elle peut à tout moment vous interpellé. Vous savez qu'il y a des cas de torture et de disparitions. Vous avez trois options : continuer votre vie, vous cachez ou partir dès à présent à l'étranger. que faites-vous?

Se projeter dans une situation de vulnérabilité et comprendre la complexité de l'administration

- Exemple : un demandeur d'asile au guichet d'une préfecture en France, alors qu'il ne parle pas français. Il s'agit d'obtenir un permis de séjour. (Illustration BD de Mana Neyestani dessinateur iranien p39).
 - Faire le parallèle entre la BD *Le guide du parfait réfugié politique* et *Le guide du demandeur d'asile* du ministère de l'intérieur, de 46 pages (<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Asile/Guide-du-demandeur-d-asile>).
- Jeu de rôle ou théâtre-forum (avec les observateurs rejouant les séquences en améliorant les relations) à préparer en groupes. Plusieurs tentatives sont possibles pour améliorer la stratégie.
- Partager ensuite le vécu de l'expérience, y compris du côté du guichetier.
- Proposer la création d'un guide explicatif de la démarche basé sur des icônes ou sous forme de BD.

Vers l'action : mise en route d'une mission de recherches

Rencontre avec une personne expatriée ou un témoin privilégié. Le but est de l'interviewer pour :

- Retracer tout son itinéraire, à porter sur une carte jusqu'à sa résidence actuelle.
- Récolter des informations sur le lieu de départ (comment est-ce là-bas ? pourquoi la personne est-elle partie ? pourquoi a-t-elle « choisi » la France ?), sur ce qui s'est passé à chaque étape ou durant le trajet (avec qui, événements marquants, obstacles, coût...) et comment s'est passée l'arrivée en France.
- Récolter si possible des documents « authentiques » du voyage de cette personne (visa, photos, autorisations officielles, billets,...).

Ce travail d'enquête peut aboutir à la rédaction d'articles dans une revue scolaire ou locale, par exemple, avec une exposition ou un petit film.

Réalisation d'une exposition

- À partir des matériaux réunis précédemment, ou d'une recherche spécifique.

On peut s'appuyer par exemple sur les témoignages cités par le site du Haut Commissariat aux Réfugiés (<http://www.unhcr.fr/pages/4aae621d2ce.html>) ou les témoignages de la CIMADE, certains audio <http://www.lacimade.org/publications?category=témoignages>; http://www.lacimade.org/agir/agir/rubriques/258-sensibiliser?page_id=5222.

- Terre d'asile donne la parole aux migrants dans sa lettre 70 <http://www.france-terre-asile.org/lettre-de-l-asile-70/index.html#p=1>
- Déterminer le public à qui elle est destinée, ce que l'on a envie de montrer, construire le projet et le réaliser, évaluer sa réussite par rapport au thème choisi.
- Parmi les thèmes possibles : des parcours individuels, une carte du monde avec les mouvements migratoires, les strates de migrants qui constituent la population française, les causes des déplacements de population, les migrants et les politiques migratoires à travers le dessin de presse...

Objectif final : prendre conscience de la complexité de la question des migrations de population

Étude des responsabilités des politiques gouvernementales

- À partir de cas particuliers d'expatriation vus précédemment ou évoqués dans la presse, le cinéma ou l'expérience des jeunes, dresser une liste des différentes raisons pour lesquelles des gens quittent leur pays.
- Chercher quels sont les différents responsables pour chaque situation, directement et indirectement. S'interroger sur les responsabilités nationales et internationales, collectives et individuelles.
- Noter si possible les différentes politiques à l'égard des étrangers menées par le gouvernement français à la lumière des cas explorés. On peut s'aider du document *Réfugiés, un scandale planétaire*, AIF éditions Autrement, 2012, du *Petit guide pour comprendre les politiques migratoires européennes*, 2013, de *la synthèse de Migrations 2014* de la Cimade, qui exposent un état des lieux de la situation des réfugiés dans le monde et de la politique des États face à ce problème.

Étude des flux migratoires à l'échelle mondiale

Il faut disposer d'une carte du monde politique, d'un tableau de données et d'un atlas

- Le UNHCR a créé en partenariat avec Google Earth une application qui permet de visualiser les déplacements de population, mais aussi se plonger dans le quotidien des réfugiés et le travail du UNHCR (<http://www.unhcr.fr/pages/4aae621d31b.html> (ouvrir l'interface dans google earth). Il publie également des cartes classiques (http://www.unhcr.org/pages/49c3646c4ca.html#_ga=1.127109640.402983031.1440967274).
- La Cimade propose des cartes dans ses petits guides (voir précédemment).
- On peut travailler avec les statistiques de l'UNHCR sur le nombre de réfugiés classés par pays/territoire d'asile et leur origine, en se centrant sur les pays d'accueil ou sur les pays de fuite.
- Il est aussi possible de faire des projections sur l'avenir, avec des questions comme : « Qu'est-ce qui sera différent de la situation actuelle dans 10 ou 20 ans ? »- « Quelle sera la situation de la France ? »- « Quelle sera la situation de l'Europe ? »
- Ce travail de synthèse peut déboucher sur un article, un exposé, voire une conférence de presse (travail en concertation entre les éducateurs et les intervenants).

Pour aller plus loin

Les divers travaux réalisés ont pour objectifs de changer le regard que nous portons a priori sur ces migrants de toutes sortes qui ont dû choisir l'exil. Des actions pour les aider à tous les moments de ce cheminement peuvent se trouver sur le site d'Amnesty International.

Depuis l'été 2015, de nombreux articles donnent un éclairage nouveau à l'exil, les États européens entrouvrent, ouvrent, referment... leurs frontières. Le choix est vaste dans la presse française, dans les communiqués d'Amnesty International également. Comment les utiliser ?

- Avec les plus jeunes, on fournira un choix d'articles permettant de répertorier ces différents aspects de l'exil et d'en faire une synthèse, en soulignant que ces aspects sont le reflet d'une actualité, pas une étude exhaustive.
- Avec les plus âgés, une recherche personnelle d'articles pourra être demandée. Dans tous les cas, le travail sera davantage axé sur les raisons des revirements des gouvernements européens, sur leur aspect politique.

La distinction entre réfugiés et migrants économiques ne va pas de soi :

- on peut lire un entretien éclairant avec Karen Akoka, maître de conférence (Paris X Nanterre), membre du GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés) : <http://www.alterecoplus.fr/refugies/la-distinction-entre-refugies-et-migrants-economiques-ne-va-pas-de-soi-201509111100-00002072.html>
- ou un article d'Amnesty International France qui rappelle quelques vérités sur les migrants : <http://blogs.mediapart.fr/blog/amnesty-international/181214/migrants-7-autres-choses-que-vous-ne-saviez-probablement-pas>

Par définition des pistes sont des éléments modifiables, amendables. L'essentiel est que chaque intervenant se les approprie en fonction de ses points forts, de son ressenti et de son public

***Bon travail !
La commission EDH***



© UNHCR/F.Noy

Ces rescapés faisaient partie d'un groupe de 500 personnes qui ont été secourues en mer Méditerranée et conduites à Lampedusa (Italie) à bord de six navires italiens, mai 2011.

Focus

Réfugiés rentrant chez eux

Le nombre de réfugiés et de déplacés reste élevé, malgré une reprise du rapatriement en 2011. Le nombre de réfugiés rentrant chez eux sur une base volontaire avait régulièrement diminué depuis 2004. Grâce à l'amélioration de la situation dans quelques pays, cette tendance s'est inversée en 2011, avec plus d'un demi-million de réfugiés rapatriés au cours de l'année. Ce nombre est plus du double que le total enregistré en 2010 (197 600), et constitue le plus grand flux de rapatriement depuis le retour de 604 000 réfugiés en 2008.

Mais 2011 a aussi enregistré le troisième plus petit nombre de réfugiés volontairement rapatriés au cours de la décennie. Au plan mondial, plus de 9,1 millions de réfugiés sont rentrés chez eux au cours des dix dernières années, les trois quarts d'entre eux avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

ONU - Objectifs du millénaire
Rapport 2012, p15 - Objectif 1

Focus

Les apatrides, oubliés ?

« Des apatrides sont présents sur chaque continent, et quasiment dans chaque pays. L'absence de citoyenneté est pour eux une inquiétude permanente et ils font partie des personnes les plus vulnérables du monde. Au début des années 1990, l'éclatement de l'Union soviétique, de la République socialiste fédérative de Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie ainsi que l'émergence de nouveaux États indépendants ont conduit à une forte augmentation du nombre d'apatrides. Ces événements ont montré combien il était nécessaire de traiter la question de manière plus efficace. »

<http://www.unhcr.fr/4fc7257d9.pdf>

Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés - Rapport 2012

Focus

Du provisoire qui s'éternise

« Alors que de nouveaux conflits émergent, les anciens perdurent, gagnant en complexité. L'Afghanistan, la Somalie et l'est de la République démocratique du Congo (RDC) n'en sont que des exemples. Des millions de personnes se trouvent prises au piège de la spirale de la violence, des privations, et entraînées dans des mouvements à l'intérieur de leur pays, tandis que ceux qui peuvent fuir à l'étranger et demander asile se retrouvent prisonniers d'un exil de longue durée. (...) Il y a encore une décennie, un million de réfugiés en moyenne rentraient chez eux chaque année avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Ce nombre a chuté de 80 % en raison de phénomènes d'insécurité persistante et du manque de moyens de subsistance qui découragent le retour. »

Un monde de réfugiés « Nouveaux défis » par António Guterres, - Juin 2012/

Focus

Le marché aux domestiques

« Le secteur du travail domestique en Turquie a commencé à se développer il y a une vingtaine d'années et la demande en employées de maison étrangères a explosé depuis dix ans. Aujourd'hui, le travail domestique à Istanbul s'inscrit dans un marché hiérarchisé qui fait correspondre chaque nationalité à un certain type de tâche. La situation précaire du séjour de ces migrantes les expose dans la majorité des cas à l'arbitraire des employeurs et les condamne à l'invisibilité sociale. »

<http://www.gisti.org/index.php>

Plein droit, 96, mars 2013 « Du service au servage » Les marchés aux domestiques Mathilde Bléza

Commission éducation aux droits humains

- comedh@amnesty.fr et/ou
Odile de Courcy - odecourcy@amnesty.fr
- 01 53 38 65 14 (sauf mercredi)
- www.amnesty.fr

Équipe Personnes déracinées

- comder@amnesty.fr
- www.amnesty.fr

Contact local :



www.amnesty.fr

76 Boulevard de la Villette

75019 Paris

Tél. : 01 53 38 65 65

Fax : 01 53 38 55 00